



PROGRAMME
D' ACTIONS

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| REALISATION DE L'AGENDA 21 – RAPPEL DE LA DEMARCHE | 4 |
| L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE | 9 |
| 1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | 10 |
| Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique..... | 11 |
| Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération..... | 12 |
| 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources | 13 |
| Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants | 14 |
| Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, le nautisme et développer le tourisme | 15 |
| Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal | 16 |
| 3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations | 17 |
| Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat..... | 18 |
| Action n°7 : Soutenir le développement de la coopération internationale et décentralisée | 19 |
| Action n°8 : Mettre en place des jardins familiaux, partagés et solidaires | 20 |
| Action n°9 : Ecouter les habitants et prendre en compte leurs besoins sociaux..... | 21 |
| Action n°10 : Accompagner les besoins des citoyens et apporter des réponses..... | 22 |
| 4 L'épanouissement de tous | 23 |
| Action n°11 : Accompagner la mise en œuvre du plan de déplacement du Cotentin | 24 |
| Action n°12 : Mettre en œuvre le plan municipal de santé..... | 25 |
| Action n°13 : Favoriser l'accès à la culture pour tous..... | 26 |
| Action n°14 : Favoriser l'accès aux activités sportives et physiques pour tous | 27 |
| 5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables | 28 |
| Action n°15 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine..... | 29 |
| 6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques | 30 |
| Action n°16 : Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable | 31 |
| Action n°17 : Informer la population et les acteurs du territoire | 32 |
| L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DES COMMUNES DELEGUEES EN INTERNE | 33 |
| 7 L'organisation et participation transversale de la gestion | 34 |
| Action n°18 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21..... | 35 |
| Action n°19 : Favoriser la transversalité entre les services | 36 |
| Action n°20 : Développer une stratégie d'organisation des manifestations..... | 37 |
| 8 Les valeurs et comportements des agents au sein de la collectivité | 38 |
| Action n°21 : Favoriser l'adoption de comportements responsables pour un service public de qualité..... | 39 |
| Action n°22 : Accompagner le développement des compétences pour un service public de qualité..... | 40 |
| 9 La gestion durable du patrimoine | 41 |
| Action n°23 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine..... | 42 |
| Action n°24 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicules moins consommateur et moins polluant..... | 43 |
| Action n°25 : Gérer l'espace public de manière responsable | 44 |
| 10 La commande publique responsable | 45 |
| Action n°26 : Mettre en place une politique d'achats publics responsables | 46 |
| 11 La certification, l'évaluation et l'amélioration continue | 47 |
| Action n°27 : Utiliser les référentiels de bonnes pratiques dans les aménagements, la construction et la gestion de l'espace public | 48 |
| Annexe : Les 17 ODD de l'ONU | 49 |

REALISATION DE L'AGENDA 21 – RAPPEL DE LA DEMARCHE

Les élus de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et les communes déléguées en charge du développement durable réunis le 23 mars 2016 ont convenu d'engager une démarche de rédaction d'un nouvel Agenda 21.

Il est rappelé que l'Agenda 21 et le développement durable ne sont pas restrictifs à l'environnement. Extrait de l'article L.110-1 du code de l'environnement : « III. - L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

IV. - L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable ».

Extrait de la circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agendas 21 locaux et appel à reconnaissance de tels projets : « Il retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée. »

L'architecture de l'Agenda 21 comprend deux chapitres comprenant des engagements :

- l'action de Cherbourg-en-Cotentin sur son territoire, concerne l'action territoriale ;
- l'action de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées en interne, concerne les actions internes de la ville.

Les indicateurs sont définis de la sorte :

Indicateur de contexte : cet indicateur fournit une donnée chiffrée permettant d'apprécier la situation initiale

Indicateur de réalisation : cet indicateur de moyens permet d'apprécier les efforts mis en œuvre pour parvenir à l'objectif

Indicateur de résultat : cet indicateur donne le résultat obtenu grâce aux moyens mis en œuvre dans le programme

Indicateur d'impact : cet indicateur apporte une information sur la finalité recherchée

La rédaction du projet d'Agenda 21, est faite à partir des documents existants de la collectivité :

- les 5 Agendas 21 des Villes et celui de la communauté urbaine de Cherbourg ;
- les actions inscrites dans les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt ;
- les données des directions de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en tant que de besoin ;
- tous autres documents pouvant en nourrir le contenu.

Il en découle un projet d'Agenda 21 bâti sur l'architecture des fiches des 6 anciens Agendas 21, à savoir :

- un titre de l'action ;
- une présentation de l'action qui inclut les éléments suivants : sa description, les objectifs, l'inscription de l'action dans le contexte avec le rappel des constats et le rappel des propositions des Ateliers 21 ;
- la gouvernance de l'action, avec le maître d'ouvrage, les directions associées et les partenaires logistiques et / ou financiers ;
- la programmation de l'action, avec les étapes nécessaires à la réalisation de l'action et l'échéancier ;
- les éléments financiers de mise en œuvre, avec le coût global de l'action, la contribution de la commune de Cherbourg-en Cotentin et la contribution respective des partenaires financiers ;
- l'évaluation de l'action, avec les indicateurs de contexte, de réalisation, de résultat et d'impact.

La participation des acteurs étant une obligation comme « élément de démarche » pour la réalisation d'un Agenda 21, l'implication des directions de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de la population est ainsi fondamentale.

Il a été mené une série de 6 ateliers du 12 au 16 juin 2017 avec les fonctionnaires pour commencer à finaliser le futur Agenda 21, valider les actions et leurs contenus.

Il a été mené 5 ateliers en direction de la population organisés avec les communes déléguées. Les 5 engagements territoriaux (action n° 1 à n°25) seront abordés lors d'ateliers de la manière suivante :

| Date | 14 septembre 2017 | 19 septembre 2017 | 21 septembre 2017 | 26 septembre 2017 | 28 septembre 2017 |
|-------------------|--|---|--|--|--|
| Commune déléguée | Cherbourg-Octeville | Equeurdreville-Hainneville | La Glacière | Querqueville | Tourlaville |
| Salle | Salle polyvalente Chantereyne | Salle du Totem | Théâtre des Miroirs | Manoir de la Coquerie | Salle Adrien Girettes |
| Engagement abordé | Engagement 5 « La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables » | Engagement 4 « L'épanouissement de tous » | Engagement 3 « La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations » | Engagement 1 « La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère » | Engagement 2 « La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources » |

Le 6ème engagement « L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques », engagement transversal, sera traité dans chacun de ces ateliers.

Le compte rendu des ateliers avec la population a été présenté en bureau le 19 février 2018.

Il a été engagé un dialogue avec le comité de direction de la ville les 17 octobre, 14 et 21 novembre 2017.

Il a été engagé un dialogue avec les acteurs institutionnels le 25 avril 2018.

Durant les mois d'août à octobre 2018, 22 rencontres avec les directions de la ville ont permis de refaire une dernière lecture et validation des fiches actions.

Le 21 novembre 2018 l'Agenda 21 a été présenté aux élus du développement durable, ainsi qu'au comité de suivi de l'Agenda 21, instance participative mise en place à la suite des ateliers avec la population de septembre 2017.

Une présentation au comité de direction de la ville de l'Agenda 21 a été effectuée le 11 décembre 2018 avant page en bureau de ville.

La rédaction de l'Agenda 21 dans sa forme actuelle résulte de l'intégration des différents retours issus de la consultation des parties prenantes ci-dessus évoquées.

Le tableau ci-dessous trace les modifications issues du résultat des différentes consultations lors de la participation des acteurs internes et externes.

| Agenda 21 avant participation des acteurs | Agenda 21 après participation des acteurs |
|---|--|
| L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE | |
| 1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère | |
| Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique | Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique. |
| Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération | Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération. La fiche est conservée, elle remplace la fiche PCET de la ville, celle-ci n'ayant plus la compétence d'élaboration d'un PCAET. |
| Action n°3 : Promouvoir avec les partenaires les démarches de développement durable en matière de changement climatique | La fiche est supprimée. Les éléments de cette action relèvent des actions du PCAET de l'agglomération. |
| 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources | |
| Action n°4 : Réduire le volume des déchets générés de la ville | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence déchets à la communauté d'agglomération. Les éléments de la fiche qui relèvent des pratiques internes et de l'information des habitants sont intégrés dans les actions relatives à l'information de la population et dans les actions internes de bonne gestion et de bonnes pratiques. |
| Action n°5 : Suivre la diversité biologique, la faire connaître et sensibiliser les habitants | Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants. Intégration de la démarche relative à la prise en compte de la trame verte et bleue |
| Action n°6 : Assurer le raccordement correct aux réseaux d'eaux usées et pluviales | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté d'agglomération. La partie relative à la communication vers les habitants est conservée dans la partie 6 « L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques », en soutien aux actions de l'agglomération. |
| Action n°7 : Réguler l'écoulement des eaux pluviales et inciter à leur réutilisation | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté d'agglomération. La partie relative à la communication vers les habitants est conservée dans la partie 6 « L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques », en soutien aux actions de l'agglomération. |
| Action n°8 : Mettre en valeur le littoral, les installations portuaires de la ville et développer le tourisme | Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, le nautisme et développer le tourisme. Les actions relevant de la compétence de la communauté d'agglomération sont retirées. Cette fiche intègre la fiche « Action n°28 : Mettre en valeur les espaces publics de la ville et développer le tourisme ». |
| Action n°9 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal du territoire | Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal. Cette fiche complète le programme d'actions de la TVB et du schéma directeur des plantations. |
| 3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations | |
| Action n°10 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat | Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat. Les éléments qui relèvent de la compétence habitat de la communauté d'agglomération sont supprimés. |

| | |
|--|--|
| Action n°11 : Soutenir les actions d'économie sociale et solidaire | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence économie à la communauté d'agglomération. Les éléments propres à la ville sont intégrés dans la fiche « Action n°10 : Accompagner les besoins des citoyens et apporter des réponses ». |
| Action n°12 : Soutenir le développement de la coopération internationale et décentralisée | Action n°7 : Soutenir le développement de la coopération internationale et décentralisée. Les éléments qui relèvent de la compétence eau de la communauté d'agglomération « 1% eau » sont supprimés. |
| Action n°13 : Promouvoir avec les autres partenaires les démarches de développement durable | La fiche est supprimée, les éléments de démarches avec les autres partenaires sont placés dans les fiches actions concernées. |
| Action n°14 : Mettre en place des jardins ouvriers et partagés | Action n°8 : Mettre en place des jardins familiaux, partagés et solidaires. |
| Action n°15 : Maintenir la solidarité envers les personnes âgées | Action n°9 : Ecouter les habitants et prendre en compte leurs besoins sociaux. La fiche est supprimée, les aspects de la solidarité envers les personnes âgées ont été abordés dans l'analyse des besoins sociaux. Ces aspects sont par conséquent intégrés dans la fiche « Action n°9 : Ecouter les habitants et prendre en compte leurs besoins sociaux ». |
| Action n°16 : Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées | La fiche est supprimée, les aspects de la solidarité envers les personnes handicapées ont été abordés dans l'analyse des besoins sociaux. Ces aspects sont par conséquent intégrés dans la fiche « Action n°9 : Ecouter les habitants et prendre en compte leurs besoins sociaux ». |
| Action n°17 : Créer et maintenir des services de proximité | Action n°10 : Accompagner les besoins des citoyens et apporter des réponses. La fiche est modifiée pour prendre en compte les éléments du projet éducatif social local, cette démarche intégrant l'aspect relatif au maintien des services de proximité. |
| Action n°18 : Accompagner les programmes d'aménagement de la communauté d'agglomération pour la réalisation d'éco-quartiers | La fiche est supprimée, accompagner les programmes d'aménagement de la communauté d'agglomération pour la réalisation d'éco-quartiers se fera si ces programmes sont mis en œuvre par la communauté d'agglomération du Cotentin. |
| 4 L'épanouissement de tous | |
| Action n°19 : Maintenir le développement des déplacements alternatifs | Action n°11 : Accompagner la mise en œuvre du plan de déplacement du Cotentin La fiche est conservée, elle remplace la fiche des déplacements alternatifs de la ville, celle-ci n'ayant plus la compétence mobilité. |
| Action n°20 : Responsabiliser les usagers des espaces publics et solidaires | La fiche est supprimée, les aspects de la participation responsable des usagers à la gestion des espaces publics est intégré dans la fiche « Action n°16 : Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable ». |
| Action n°21 : Mettre en œuvre un contrat local de santé publique | Action n°12 : Mettre en œuvre le plan municipal de santé. Les aspects relatifs aux pratiques sportives sont intégrés dans la fiche action « Action n°14 : Favoriser l'accès aux activités sportives et physiques pour tous » créée à la demande de la direction des sports. |
| Action n°22 : Maintenir l'accès à la culture pour tous | Action n°13 : Favoriser l'accès à la culture pour tous Action n°14 : Favoriser l'accès aux activités sportives et physiques pour tous La fiche est créée suite à la demande des directions des sports. |
| 5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables | |
| Action n°23 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine | Action n°15 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine. Cette fiche intègre certains éléments de l'ancienne fiche « Action n°24 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale » qui sont de compétence de la ville. |
| Action n°24 : Soutenir le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence économique à la communauté d'agglomération. Certains éléments qui sont de compétence de la ville sont intégrés dans la fiche « Action n°15 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine ». |

| | |
|---|---|
| Action n°25 : Promouvoir avec les partenaires les démarches de développement durable en matière d'économie circulaire | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence économique à la communauté d'agglomération. |
| Action n°26 : Accompagner le développement des énergies renouvelables pour engager le territoire dans la transition énergétique | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence économique et plan climat énergie territorial à la communauté d'agglomération. |
| Action n°27 : Engager le territoire dans la transition énergétique et soutien au développement des énergies renouvelables | La fiche est supprimée suite au transfert de la compétence économique et plan climat énergie territorial à la communauté d'agglomération. |
| Action n°28 : Mettre en valeur les espaces publics de la ville et développer le tourisme | La fiche est supprimée, cet aspect a été intégré dans la fiche « Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, le nautisme et développer le tourisme », puisqu'elle recoupait en partie ces objectifs. |
| 6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques | |
| Action n°29 : Participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable | Action n°16 : Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable. Cette action intègre la fiche « Action n°31 : Favoriser la participation des habitants à la gestion publique ». |
| Action n°30 : Informer la population et les acteurs du territoire | Action n°17 : Informer la population et les acteurs du territoire. |
| Action n°31 : Favoriser la participation des habitants à la gestion publique | La fiche est supprimée, les aspects de la participation des habitants à la gestion publique sont intégrés dans la fiche « Action n°16 : Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable ». |
| Action n°32 : Communiquer sur la ville et développer l'attractivité | La fiche est supprimée, l'atelier participatif indiquant que cette fiche relève de la communication institutionnelle, qui n'a pas forcément sa place dans l'Agenda 21. Par ailleurs, elle est en partie redondante avec l'action « Action n°17 : Informer la population et les acteurs du territoire ». |
| L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DES COMMUNES DELEGUEES EN INTERNE | |
| 7 L'organisation et participation transversale de la gestion | |
| Action n°33 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21 | Action n°18 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21. |
| Action n°34 : Favoriser la transversalité entre les services | Action n°19 : Favoriser la transversalité entre les services. |
| Action n°35 : Dématérialiser les procédures et document pour un meilleur travail transversal et partagé | La fiche est supprimée, les aspects de la transversalité étant abordés dans la fiche « Action n°19 : Favoriser la transversalité entre les services ». |
| Action n°36 : Elaborer une charte des bonnes pratiques pour les manifestations | Action n°20 : Développer une stratégie d'organisation des manifestations. La fiche est renommée. L'ancien titre était « Action n°20 : Développer une stratégie de planification et d'organisation des manifestations ». En effet, le comité des élus du développement durable se pose la question de la pertinence de cette fiche dans l'Agenda 21, hors la dimension relative à la mise en œuvre de manifestations responsables. La commission demande à ce que la notion de planification soit retirée. |
| 8 Les valeurs et comportements dans la gestion des ressources humaines | |
| Modification du titre la RH n'estimant pas devoir porter à elle seule les valeurs et le comportement des agents. | |
| 8 Les valeurs et comportements des agents au sein de la collectivité | |
| Action n°37 : Favoriser l'adoption de comportements et gestes responsables | Action n°21 : Favoriser l'adoption de comportements responsables pour un service public de qualité. Cette fiche intègre l'ancienne fiche « Action n°39 : Former les personnels aux pratiques responsables ». |
| Action n°38 : Améliorer la qualité du service public | Action n°22 : Accompagner le développement des compétences pour un service public de qualité. |
| Action n°39 : Former les personnels aux pratiques responsables | La fiche est supprimée, les aspects de la formation sont intégrés dans la fiche « Action n°21 : Favoriser l'adoption de comportements responsables pour un service public de qualité ». |
| 3 La gestion des finances publiques | |
| | Il n'est pas retenu lors des différents ateliers et à ce jour de créer une fiche sur ce thème. |
| 9 La gestion durable du patrimoine | |
| Action n°40 : Engager la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine | Action n°23 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine |
| Action n°41 : Gérer l'espace public de manière responsable | Action n°25 : Gérer l'espace public de manière responsable. |
| Action n°42 : Engager la ville dans la transition énergétique et mettre en œuvre un plan lumière | La fiche est supprimée, les aspects de cette fiche sont intégrés dans la fiche « Action n°23 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine ». |

| | |
|---|---|
| Action n°43 : Engager la ville dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables | La fiche est supprimée, les aspects de cette fiche sont intégrés dans la fiche « Action n°23 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine ». |
| Action n°44 : Engager la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicules moins consommateur et moins polluant | Action n°24 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicules moins consommateur et moins polluant. |
| 10 La commande publique responsable | |
| Action n°45 : Mettre en place une politique d'achats publics responsable | Action n°26 : Mettre en place une politique d'achats publics responsable. |
| 11 La certification, l'évaluation et amélioration continue | |
| Action n°46 : Evaluer et certifier l'action publique | La fiche est supprimée, les aspects de l'évaluation et de la certification sont intégrés dans la fiche « Action n°27 : Utiliser les référentiels de bonnes pratiques dans les aménagements, la construction et la gestion de l'espace public ». |
| Action n°47 : Utiliser les référentiels de bonnes pratiques dans la construction, les aménagements et la gestion de l'espace public | Action n°27 : Utiliser les référentiels de bonnes pratiques dans les aménagements, la construction et la gestion de l'espace public. Cette fiche intègre l'ancienne fiche « Action n°46 : Evaluer et certifier l'action publique ». |

En 2015, les Nations unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable.

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer le monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

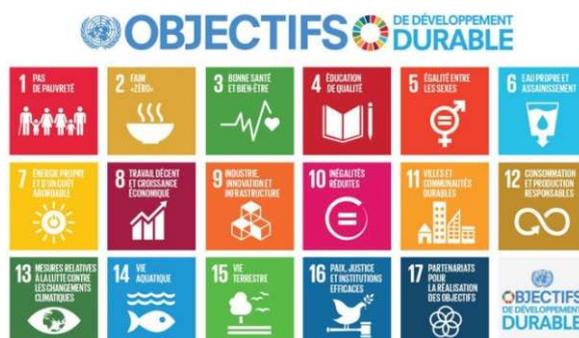
Au travers l'élaboration d'une feuille de route, la France a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les objectifs de développement durable tant sur le plan national qu'international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris.

La feuille de route sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable par la France est pilotée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle est portée par un comité regroupant ministères et société civile. Ce comité veille à la coordination de son élaboration et de sa mise en œuvre, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Cette feuille de route définira des priorités d'action pour la France et renforcera la dynamique collective pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Son élaboration se déroulera jusqu'en 2019 autour de quatre axes :

- vision à l'horizon 2030 ;
- approche par objectif de développement durable ;
- mobilisation des acteurs ;
- suivi et mise en œuvre.

La réalisation d'un Agenda 21 et la construction d'une politique de développement durable étant basé notamment sur une démarche d'amélioration continue, en anticipation des travaux à venir engagés par la France, il a été convenu de faire référence aux 17 objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. C'est pour cette raison que figurent en première et en dernière de couverture les images suivantes.



Une description sommaire des 17 objectifs de développement durable, thème et orientations qu'ils recourent figure en annexe.

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1 La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

| |
|--|
| ENGAGEMENT 1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE |
| Action n°1 : Rédiger un schéma directeur de l'énergie pour engager le territoire dans la transition énergétique |

| |
|--|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
| <p>Description de l'action : Réaliser un schéma directeur qui intègre toutes les énergies évoquées dans les plans et programmes de la ville, réseaux de chaleur, développement des EnR (cadastre solaire, géothermie,...), énergies issues des processus industriels (chaleur fatale, énergie des eaux grises), possibilité de développer une production de bois locale (schéma directeur des plantations).</p> <p>Objectif : Répondre à l'obligation réglementaire de l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, qui indique que « les collectivités territoriales, chargées d'un service public de distribution de chaleur ou de froid en service au 1er janvier 2009, réalisent un schéma directeur de leur réseau de chaleur ou de froid avant le 31 décembre 2018. ».</p> <p>Identifier toutes les sources d'énergie du territoire, produites ou à produire en vue de réunir ces informations dans un schéma directeur de développement des énergies.</p> <p>Permettre également d'informer et d'inciter les acteurs du territoire, activités économiques, bailleurs et habitants à intervenir dans ces domaines pour le développement et l'utilisation des énergies locales, et que chacun en tire profit.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte :</p> <p>Cette action prolonge l'action « Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire » du plan climat énergie territorial de l'ancienne communauté urbaine.</p> <p>Elle permet de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'article L.104 du code de l'énergie et du schéma régional climat air énergie (SRCAE) « Développer et diffuser la connaissance des potentiels régionaux et locaux de développement des énergies renouvelables, des gisements de production par filière et par territoire et du cadre réglementaire de chacune des filières auprès des décideurs locaux et des acteurs économiques ».</p> |

| |
|---|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
| <p>Maitre d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique</p> <p>Directions associées : directions des projets urbains, des bâtiments, de la voirie</p> <p>Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, DREAL, DDTM, Enedis, GRDF, Conseil régional, Conseil Général, Bailleurs sociaux, Chambres consulaires, acteurs du territoire</p> |

| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|------------|---|------------|---|------------|---|----------------------------------|---|--------|--|--------|---|------|----------------------------------|------|--|-----------------|
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</th> <th>Echéancier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur</td> <td>31/12/2018</td> </tr> <tr> <td>Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur intégrant les autres énergies</td> <td>31/12/2020</td> </tr> <tr> <td>Intégration dans le schéma des plans et programmes liés à l'énergie</td> <td>Au fur et à mesure de leur rendu</td> </tr> <tr> <td>Etude sur le potentiel de récupération d'énergie des eaux usées</td> <td>Soldée</td> </tr> <tr> <td>Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations</td> <td>Soldée</td> </tr> <tr> <td>Etude pour la réalisation d'un cadastre solaire</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Etude du potentiel de géothermie</td> <td>2019</td> </tr> <tr> <td>Engager l'information auprès des acteurs et de la population du territoire</td> <td>Action continue</td> </tr> </tbody> </table> | Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier | Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur | 31/12/2018 | Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur intégrant les autres énergies | 31/12/2020 | Intégration dans le schéma des plans et programmes liés à l'énergie | Au fur et à mesure de leur rendu | Etude sur le potentiel de récupération d'énergie des eaux usées | Soldée | Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations | Soldée | Etude pour la réalisation d'un cadastre solaire | 2019 | Etude du potentiel de géothermie | 2019 | Engager l'information auprès des acteurs et de la population du territoire | Action continue |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur | 31/12/2018 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réaliser un schéma directeur du réseau de chaleur intégrant les autres énergies | 31/12/2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Intégration dans le schéma des plans et programmes liés à l'énergie | Au fur et à mesure de leur rendu | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude sur le potentiel de récupération d'énergie des eaux usées | Soldée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude de réalisation d'un schéma directeur des plantations | Soldée | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude pour la réalisation d'un cadastre solaire | 2019 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude du potentiel de géothermie | 2019 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Engager l'information auprès des acteurs et de la population du territoire | Action continue | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
| <p>Coût global de l'action :</p> <p>Etude sur le potentiel géothermique : 41 040 € TTC</p> <p>Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : 23 172,00 € TTC.</p> <p>Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 2) : 80 000,00 €</p> <p>Rédaction du schéma directeur de l'énergie : Consultation fin 2020 (montant à définir)</p> <p>Contribution de Cherbourg-en Cotentin :</p> <p>Etude sur le potentiel géothermique : 20 %</p> <p>Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : 20 %</p> <p>Rédaction du schéma directeur de l'énergie : 100%</p> <p>Contribution respective des partenaires financiers :</p> <p>Etude sur le potentiel géothermique : AP TEPCV 80%</p> <p>Etude sur la réalisation d'un cadastre solaire (tranche 1) : AP TEPCV 80%</p> |

| |
|--|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
| <p>Indicateur de contexte : Fin 2010 la production d'EnR sur le territoire est estimée à 2,5 GWh, soit environ 0,5% de la production régionale (source : OBNEC). La production de chaleur par valorisation de la biomasse représente la production d'énergie la plus importante, environ 2 GWh soit 80%. La production d'électricité d'origine renouvelable (biogaz et photovoltaïque) représente 2,5% du bilan de la production d'EnR.</p> <p>Gisements de potentiels de développement des énergies renouvelables par filière.</p> <p>Indicateur de réalisation : Nombre d'études de potentiels réalisées</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre d'actions ou d'études mises en œuvre. Potentiel exploité</p> <p>Evolution du nombre d'habitants renseignée dans le cadre des études dont la thermographie aérienne</p> <p>Indicateur d'impact : Augmentation de la part de la production d'EnR dans la consommation finale</p> |

ENGAGEMENT 1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**Action n°2 : Accompagner le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Mettre en place les actions spécifiques du plan climat air énergie de la communauté d'agglomération du Cotentin qui concernent la ville.

Objectif : Permettre, par une action locale, de répondre aux enjeux de maîtrise de la demande de l'énergie, à la limitation des rejets de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables, à la réduction des pollutions atmosphériques.

Accompagner le déploiement des politiques nationales et de celles de la communauté d'agglomération.

Inscription de l'action dans le contexte :

La communauté urbaine de Cherbourg avait mis en œuvre le plan climat énergie territorial. Depuis la loi transition énergétique pour la croissance verte, seules les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un plan. Cherbourg-en-Cotentin n'a plus d'obligation dans ce domaine, mais détient un potentiel d'intervention dans ce domaine.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique

Directions associées : A définir

Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Région, Département, communauté d'agglomération, communes déléguées, bailleurs, activités économiques, population

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|--------------------------|
| Participer à l'élaboration du plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération | 2018 – 2019 |
| Les autres étapes permettant l'accompagnement du PCAET de la communauté d'agglomération seront arrêtées quand celui-ci aura été adopté par la communauté d'agglomération | 2019 et années suivantes |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : A définir

Contribution de Cherbourg-en-Cotentin : A définir

Contribution respective des partenaires financiers : A définir

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : A définir

Indicateur de réalisation : A définir

Indicateur de résultat : A définir

Indicateur d'impact : A définir

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**Action n°3 : Protéger la biodiversité, la faire connaître et sensibiliser les habitants****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Engager un plan d'actions en faveur de la biodiversité, qui traduit le programme d'actions découlant de l'étude sur la trame verte et bleue.

Objectif : Répondre aux enjeux de la préservation de la biodiversité, accompagner les politiques nationales définies dans la stratégie nationale de la biodiversité, et les politiques régionales fixées par le schéma régional de cohérence écologique et les travaux de l'agence régionale de la biodiversité.

Disposer d'une connaissance précise de la biodiversité et de son évolution.

Faire découvrir la biodiversité pour associer la population et les acteurs du territoire à sa préservation.

Lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité.

Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :

La ville possède des milieux naturels de qualité (lande du Caplain, lande St Gabriel, milieux humides de Collignon, littoral de Collignon, vallée du Trottebec, vallon sauvage, éco-vallée de Crève-Cœur,..., zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique,...) et un plan de gestion a été mis en place sur certains espaces naturels.

Par ailleurs, la ville a répondu à l'appel à projet de la région « Trame verte et bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale » et actions inscrites au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Cette étude a permis de définir un programme d'actions pluriannuel pour la ville.

La ville a enfin mis en place l'intégration des données connues sur la biodiversité dans son système d'information géographique.

Mais il existe une méconnaissance de la biodiversité, de sa disparition et de la menace des espèces invasives par la population qui est d'ailleurs peu sensibilisée à la biodiversité.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique

Directions associées : Directions de la nature et des espaces verts, de la voirie, des projets urbains, de l'urbanisme, du système d'information géographique

Partenaires logistiques et / ou financiers : DREAL, Agence de l'eau, Région, Département, Chambre d'agriculture, Organisations agricoles, Associations (GONM, GMN, GECC,...), Bibliothèque des sciences, Intechmer, PNA, Aménageurs, Habitants,...

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-----------------------|
| Poursuivre la politique d'augmentation du nombre d'espaces de nature, de biodiversité et de verdure de proximité, notamment dans le cadre des aménagements en cours | Action continue |
| Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité du territoire par des inventaires des espaces naturels et des espèces faunistiques et floristiques. | Action continue |
| Prévoir une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de données sur la biodiversité | En tant que de besoin |
| Intégrer la connaissance de la biodiversité dans la gestion publique, avec la mise en place d'un plan biodiversité le cas échéant | Action continue |
| Conforter la sensibilisation et l'éducation du public par le biais de la maison du littoral et de l'environnement | Action continue |
| Mise en œuvre du plan d'actions de la trame verte et bleue du territoire | 2018 - 2025 |
| Mise en œuvre du schéma directeur de plantations | 2018 – 2025 |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de la ville sur inscription budgétaire annuel retenu

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%

Contribution respective des partenaires financiers : En fonction des appels à projets du département, de la région, de l'agence de l'eau

5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)

Indicateur de contexte : Nombre d'actions plan d'actions de la trame verte et bleue du territoire
Surfaces identifiées à planter dans le schéma directeur de plantations

Indicateur de réalisation : Nombre d'actions plan d'actions de la trame verte et bleue du territoire engagées
Nombre de chantiers engagés du schéma directeur de plantations

Indicateur de résultat : Nombre d'actions plan d'actions de la trame verte et bleue du territoire réalisées
Evolution des surfaces plantées du schéma directeur de plantations plantées

Indicateur d'impact : Proportion du territoire couverte par des études de biodiversité (en %)

| |
|---|
| ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES |
| Action n°4 : Mettre en valeur le littoral, le nautisme et développer le tourisme |

| |
|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
|------------------------------------|

Description de l'action : Protéger et valoriser le front de mer et le littoral.

Objectif : Renforcer l'attractivité du front de mer.
Tendre vers une continuité du trait de côte et valoriser le potentiel touristique.
Favoriser la fréquentation du front de mer par les cherbourgeois et les touristes.
Assurer et maintenir l'entretien des espaces portuaires en front de mer : cales de mise à l'eau, terre-pleins, bords à quai,....
Développer les actions d'entretien, de nettoyage et favoriser les pratiques écoresponsables par les utilisateurs du plan d'eau et le public.
Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels sur le territoire.

Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin :
Le front de mer constitue une richesse paysagère et patrimoniale insuffisamment perçue et valorisée. Les sites du front de mer, de Collignon, du port de plaisance, d'Equeurdreville et de Querqueville sont des sites touristiques et historiques sur le territoire. Les villes du front de mer avaient inscrit cette action dans leurs Agendas 21. La création de Cherbourg-en-Cotentin nécessite de revoir l'approche, mais les communes déléguées restent également parties prenantes de cette démarche. La ville, en lien avec les communes déléguées, souhaite renforcer l'attractivité touristique en améliorant l'accessibilité, les infrastructures et la communication autour des sites.

| |
|-----------------------------------|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
|-----------------------------------|

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : Pôle des projets urbains | Directions associées : Communes déléguées, Pôle cadre de vie, Direction des ports, Environnement et de la transition énergétique |
|--|---|

Partenaires logistiques et / ou financiers : Ministère de la défense, Agence de l'eau, PNA, Port de Cherbourg SAS, communauté d'agglomération Le Cotentin, Associations,...

| |
|-------------------------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION |
|-------------------------------------|

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Aménager les espaces publics et y intégrer les espaces techniques portuaires. | Action continue |
| Mettre en valeur les bases nautiques. | Action continue |
| Créer une continuité des sentiers littoraux en lien avec l'agglomération Le Cotentin. | Action continue |
| Améliorer l'hébergement et la restauration sur les sites. | Action continue |
| Labelliser les plages et le port Chantereyne pavillon bleu. | 2020 |
| Généraliser et structurer l'opération « plage propre » sur les plages. | 2019 |
| Structurer les démarches de nettoyage des plages et les actions écocitoyennes. | 2020 |
| Etudier la faisabilité de rendre accessible la plage de la Saline à la baignade. | 2020 |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
|--|

| |
|---|
| Coût global de l'action : Dans le budget de la ville |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100 % |
| Contribution respective des partenaires financiers : En fonction des projets |

| |
|----------------------------------|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
|----------------------------------|

Indicateur de contexte : Absence de label pavillon bleu.
Taux de fréquentation.

Indicateur de réalisation : Engagement de la labellisation pavillon bleu pour les plages de Collignon et de Querqueville.

Indicateur de résultat : Obtention de la labellisation pavillon bleu pour les plages.
Augmentation de la fréquentation.

Indicateur d'impact : Maintien de la labellisation pavillon bleu pour les plages.

| | |
|--|---|
| ENGAGEMENT 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES | |
| Action n°5 : Mettre en place un schéma directeur du patrimoine végétal | |
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Description de l'action : Elaborer un schéma directeur pour le patrimoine végétal de la ville, de la pelouse à l'arbre. | |
| Objectif : Valoriser, développer et protéger le patrimoine végétal que sont les arbres d'avenir, les haies bocagères, et tous les espaces de biodiversité. Créer une charte de l'arbre, de la haie et des espaces verts, en complément des procédures et des pratiques internalisées par les services et à formaliser. Prendre en compte l'évolution du climat et son influence sur le changement des espèces. Intégrer la notion d'îlot de chaleur dans l'aménagement, prévoir des plantations en conséquence et résorber les espèces envahissantes et allergènes. Inciter les citoyens à participer à ces démarches et à l'usage d'essences locales. | |
| Inscription de l'action dans le contexte : La création de Cherbourg-en-Cotentin nécessite de revoir les politiques d'entretien des espaces verts de la ville, notamment pour une gestion plus économe. La ville se doit d'assurer une diversification appropriée de ses espaces, en repensant leur mode de gestion et d'entretien. Cela nécessite de passer de la tonte à des prairies de fauche, de planter certains espaces,... Enfin, la prise en compte du changement climatique et de la santé, doit nous conduire à considérer ces espaces, de la pelouse à l'arbre, comme des auxiliaires dans le stockage de carbone, mais également comme filtres et pièges des polluants atmosphériques. Ne parlait-on pas à une époque des espaces de verdure comme des poumons de la ville ? | |
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maître d'ouvrage : Direction de la nature, des paysages et de la propreté | Directions associées : Environnement et de la transition énergétique |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : ONF, CAUE, associations, habitants | |
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Recenser les outils juridiques de protection du végétal et des espaces pour inciter à la protection dans le cadre des permis de construire, des travaux, dont la nécessité de la prise en compte de la protection des arbres d'alignement. | Action continue |
| Assurer un benchmark et définir une comptabilité de l'apport des espaces de verdure et de biodiversité en termes de capacité à stocker le carbone. | 2020 - 2021 |
| Mettre en œuvre l'étude sur les plantations et définir un programme pluriannuel de plantation. | Action continue |
| Mettre en place une politique de plantations et de diversification de la palette végétale en lien avec l'étude sur les plantations. | Action continue |
| Augmenter le nombre d'espèces dans les projets de plantations et changer les espèces en prévision des évolutions du climat. | Action continue |
| Rédiger une charte de l'arbre, de la haie et des espaces verts | 2021 |
| Recenser les arbres d'avenir, c'est-à-dire les arbres à valeur patrimoniale, à valeur symbolique et historique, ainsi que les espaces remarquables dont les maillages de haies. | Action continue |
| Inciter les habitants à accompagner la politique de plantations et de diversification de la palette végétale de la ville. | Action continue |
| Créer un événementiel sur l'arbre en direction des habitants. | Tous les 5 ans |
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE | |
| Coût global de l'action : Dans le budget de la direction de la nature, des paysages et de la propreté | |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100 % hors programmes subventionnés | |
| Contribution respective des partenaires financiers : En fonction des appels à projets et des contributions des partenaires | |
| 5. EVALUATION DE L'ACTION | |
| Indicateur de contexte : Nombre d'arbres morts, nombre d'arbres coupés, nombre d'arbre plantés | |
| Indicateur de réalisation : Mise en œuvre du programme annuel de plantations | |
| Indicateur de résultat : Augmentation du nombre d'arbres dont les arbres d'avenir | |
| Indicateur d'impact : Stockage de carbone identifié dans les espaces de la ville | |

3 La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

| |
|--|
| ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS |
| Action n°6 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique et la rénovation de l'habitat |

| |
|--|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
| Description de l'action : Accompagner les habitants, y incluant les copropriétés, dans la rénovation énergétique de l'habitat en dehors des actions menées dans le cadre des politiques de l'habitat menées par la communauté d'agglomération (PLH, OPAH,...). |
| Objectif : Les objectifs sont définis dans le dossier de l'appel à projet visant à mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique. Les indicateurs sont repris dans cette action. |
| Inscription de l'action dans le contexte : L'Agenda 21 de la communauté urbaine avait insisté sur la nécessité d'informer les habitants pour permettre une amélioration de la performance énergétique des logements privés, notamment en mettant à disposition du public une fiche mémo réactualisable recensant les structures et contacts à connaître pour toute question énergétique en vue d'améliorer l'accessibilité à l'information sur la thématique de la construction durable et de la réhabilitation du bâti pour le grand public et les acteurs socio-économiques. La ville a mis en place la plateforme d'information Pass Rénov'énergie, la mission a été confiée au CDHT avec les 7 vents co-traitant. |

| | |
|--|---|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique | Directions associées : Direction de la communication |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : AMO pour la conduite de la plateforme, MEF, communauté d'agglomération Le Cotentin | |

| | |
|--|-------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Etude pour la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique | 2015 - 2016 |
| Créer un contexte local favorisant la rénovation énergétique et permettant d'enclencher la décision de rénovation énergétique par les ménages (Dossier PTRE : Axe 1) | 2018 |
| Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages (Dossier PTRE : Axe 2) | 2018 – 2021 |
| Mobiliser les professionnels (Dossier PTRE : Axe 3) | 2018 – 2021 |
| Articuler la politique de la plateforme avec les politiques de l'habitat de la communauté d'agglomération Le Cotentin | Action continue |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
| Coût global de l'action : 633 200 € |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 337 500 € |
| Contribution respective des partenaires financiers : Ademe 142 500 € |

| |
|--|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
| Indicateur de contexte : Nombre de ménages identifiés et contactés par la plateforme : 1 500 ménages sur 4 ans, soit 375 par an |
| Indicateur de réalisation : Nombre de ménages bénéficiant d'un diagnostic thermique : 400 sur 4 ans, soit 100 par an |
| Indicateur de résultat : Nombre de ménages accompagnés jusqu'au devis d'entreprises : 300 sur 4 ans, soit 75 par an |
| Indicateur d'impact : Nombre de ménages accompagnés jusqu'à réalisation des travaux : 200 sur 4 ans, soit 50 par an |

| |
|---|
| ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS |
| Action n°7 : Soutenir le développement de la coopération internationale et décentralisée |

| |
|---|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
| Description de l'action : Contribuer à des actions à l'international au travers de la coopération décentralisée et de partenariats internationaux. |
| Objectif : Engager des coopérations internationales avec des collectivités locales sur des problématiques communes. Sensibiliser les habitants aux questions de solidarité internationale et favoriser l'ouverture et la mobilité internationale. |
| Inscription de l'action dans le contexte de Cherbourg-en-Cotentin : Améliorer la gouvernance locale et favoriser les échanges d'expériences entre élus dans le cadre des relations internationales. Mener des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et d'éducation au développement. |
| Les projets mis en place doivent être durables. La gestion efficace et pérenne des nouvelles installations est essentielle, dans la mesure où il apparaît souvent que, faute d'entretiens, les actions ne sont pas poursuivies : Améliorer la gestion de projet et l'implication des partenaires institutionnels pour la durabilité des actions et des projets. |

| | |
|--|---|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maitre d'ouvrage : Direction des affaires internationales | Directions associées : Education, Culture, Nature paysage et propreté, Environnement et de la transition énergétique |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : | |

| | |
|--|-------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Former les élus locaux, améliorer la gouvernance locale et favoriser les échanges d'expériences | Action continue |
| Mener des actions de sensibilisation à la solidarité internationale et d'éducation au développement lors des Rencontres internationales de la fraternité | Action continue |
| Soutenir les actions locales dans le domaine de l'éducation et de la culture | Action continue |
| Encourager les échanges internationaux et la mobilité internationale | Action continue |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
| Coût global de l'action : 350 000 € |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 90 000 € |
| Contribution respective des partenaires financiers : 260 000 € Établissements scolaires, fonds privés des associations ou subventions obtenues |

| |
|--|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
| Indicateur de contexte : Sans objet |
| Indicateur de réalisation : Nombre de projets engagés |
| Indicateur de résultat : Nombre d'élèves impliqués |
| Indicateur d'impact : Impossible à définir à ce jour |

| |
|--|
| ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS |
| Action n°8 : Mettre en place des jardins familiaux, partagés et solidaires |

| |
|---|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
| Description de l'action : Promouvoir la pratique du jardinage dans le respect de l'environnement. |
| Objectifs : Favoriser l'appropriation du cadre de vie par les habitants. Faire naître un lieu de vie créateur de lien intergénérationnel et interculturel et permettant une activité partagée. Donner les moyens aux jardiniers de pratiquer leur activité dans le respect du développement durable. Etablir un lien avec les associations assurant la gestion des jardins et leur apporter une aide. Soutenir les projets de création de jardins, que ce soit dans les écoles, les espaces solidaires, les centres sociaux, les espaces privés, qu'ils soient créés sous forme de jardins partagés ou de jardins solidaires. |
| Inscription de l'action dans le contexte : Il existe sur le territoire de la ville des associations de jardiniers qui font vivre et animent les nombreux jardins familiaux. Les villes du territoire avaient mis en œuvre des jardins ouvriers, des jardins partagés et des jardins dans les écoles, dont les objectifs visaient notamment à répondre au manque de mixité sociale dans les activités, à favoriser les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, à promouvoir la politique zéro phyto et permettre la récolte de fruits et légumes favorables à la santé. Avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, une organisation nouvelle a été créée, les communes déléguées assurant la mise à disposition de ces jardins. Il est nécessaire de favoriser par la pratique du jardinage, de la solidarité, de l'éducation à l'alimentation, notamment par la connaissance de la saisonnalité des produits. |

| | |
|---|--|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maître d'ouvrage : Direction de la nature, des paysages et de la propreté | Directions associées : Communes déléguées |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : Association des Jardins familiaux, Francas, Fil et terre, Les Colibris, Les Incroyables comestibles,... | |

| | |
|--|-------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Encourager les initiatives de type « défis familles alimentation positive ». | Action continue |
| Accompagner les associations et des utilisateurs à la bonne gestion des jardins. | Action continue |
| Equiper les parcelles des jardins familiaux, partagés et solidaires, de cabanes et de dispositifs environnementaux (récupérateur d'eau, composteurs...). | Action continue |

| | |
|---|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE | |
| Coût global de l'action : Dans le budget de la ville | |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100% | |
| Contribution respective des partenaires financiers | |

| | |
|---|--|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION | |
| Indicateur de contexte : Nombre de jardins existants : jardins familiaux, partagés et solidaires | |
| Indicateur de réalisation : A définir, non défini à ce jour | |
| Indicateur de résultat : Augmentation du nombre de jardins existants : jardins familiaux, partagés et solidaires | |
| Indicateur d'impact : A définir, non défini à ce jour | |

| |
|--|
| ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS |
| Action n°9 : Ecouter les habitants et prendre en compte leurs besoins sociaux |

| |
|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
|------------------------------------|

Description de l'action : Répondre aux besoins sociaux des habitants quand c'est une compétence de la ville.
Faciliter la médiation quand les besoins exprimés ne sont pas de la compétence de la ville.

Objectif :
Soutenir l'accès au logement pour l'ensemble des cherbourgeois et a fortiori l'accès à des logements adaptés aux besoins des cherbourgeois.
Lutter contre la stigmatisation.
Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité.
Lutter contre la fracture numérique.
Développer la connaissance des différentes offres du territoire.
Actualiser l'analyse des besoins sociaux et la partager avec les partenaires de l'action sociale.
Avoir une meilleure visibilité de l'offre de services sur le territoire et développer la connaissance entre les différentes structures du territoire.
Aide au maintien à domicile et lutte contre l'isolement en améliorant l'accueil des personnes isolées.
Renforcer l'offre médicale en prévision de l'accroissement de la population.

Inscription de l'action dans le contexte :
L'analyse des besoins sociaux a démontré qu'il existe :
- des difficultés d'accessibilité recensées pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour se loger et se reloger, mais qu'il y avait une offre en logements sociaux développée avec une bonne rotation ;
- des personnes ne font pas valoir leurs droits en raison de leur isolement et de la méconnaissance des aides et de la crainte d'une stigmatisation ;
- des difficultés administratives et d'accès au numérique ;
- des initiatives sur le territoire portées par de multiples acteurs de l'action sociale ;
- des besoins d'interconnaissance des différentes actions menées sur le territoire ;
- un manque de lisibilité de l'ensemble des actions menées par les acteurs de l'action sociale ;
- une nécessité de développer l'interconnaissance des différents partenaires intervenant sur le territoire, notamment pour les associations.
Enfin, la prise en compte du handicap et des personnes âgées, qui faisaient l'objet d'une action spécifique « Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées » et « Maintenir la solidarité envers les personnes âgées » dans les Agendas 21 des villes historiques, font maintenant partie intégrante du plan municipal de santé. Il n'est plus nécessaire de faire référence à ces démarches intégrées dans le plan santé.

| |
|-----------------------------------|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
|-----------------------------------|

| | |
|--------------------------------|--|
| Maître d'ouvrage : CCAS | Directions associées : service communal d'hygiène, culture, sports, informatique, communication |
|--------------------------------|--|

Partenaires logistiques et / ou financiers : bailleurs, services logement, C.L.S.M., Conseil Départemental, EPN, service, Résidences Autonomies

| |
|-------------------------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION |
|-------------------------------------|

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Maintenir le soutien aux associations, notamment celles intervenant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et la mise en place de services de proximité. | Action continue |
| Soutenir l'accès et le maintien dans le logement. | 2019 et suivant |
| Faciliter les démarches administratives et la recherche des dispositifs existants. | 2019 et suivant |
| Mettre en place et actualiser l'observatoire social. | 2019 et suivant |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
|--|

Coût global de l'action :

Contribution de Cherbourg-en Cotentin :

Contribution respective des partenaires financiers

| |
|----------------------------------|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
|----------------------------------|

Indicateur de contexte : A définir dans le cadre de l'observatoire des besoins et pilotage de l'action sociale, par recensement des indicateurs de veille.

Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre de l'observatoire des besoins et pilotage de l'action sociale, par recensement des indicateurs de veille.

Indicateur de résultat : A définir dans le cadre de l'observatoire des besoins et pilotage de l'action sociale, par recensement des indicateurs de veille.

Indicateur d'impact : A définir dans le cadre de l'observatoire des besoins et pilotage de l'action sociale, par recensement des indicateurs de veille.

ENGAGEMENT 3 - LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS
Action n° 10 : Accompagner les besoins des citoyens et apporter des réponses

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Se rapprocher du citoyen pour le rendre acteur du changement.
Favoriser le maintien des services publics.

Objectif : Mieux répondre aux besoins sociaux et éducatifs des habitants.
 Renforcer les liens entre les habitants permettant un développement social et collectif et l'inclusion sociale de la personne pour l'accès aux droits.
 Développer les politiques de cohésion sociale et de mixité au niveau des centres sociaux
 Conforter le tissu associatif qui répond d'une manière collective aux besoins et constitue un facteur d'épanouissement individuel et collectif.
 Innover dans la gouvernance tant par la co-construction que par l'émergence de passerelles entre les acteurs de la vie éducative et sociale.
 Accompagner et soutenir la fonction parentale et les parents dans leur rôle éducatif.
 Donner les conditions qui permettent une réussite éducative notamment le temps de l'enfant, les conditions d'accueil de l'enfant, l'ouverture de l'école et la structuration d'une gestion commune de l'éducation.
 Harmoniser et faire converger les politiques socio-éducatives.
 Développer des accords partenariaux entre la ville et les différents partenaires institutionnels.

Inscription de l'action dans le contexte :
 Les villes avaient dans leur Agenda 21 souhaité contribuer à l'installation et au maintien des services de proximité publics et privés, également lieux de vie et de convivialité. La création de Cherbourg-en-Cotentin doit permettre de continuer ce dynamisme, de tisser les partenariats nécessaires et d'assurer la collaboration de chacun.
 Après la naissance de la commune nouvelle et une phase de stabilisation des différents services publics, Cherbourg-en-Cotentin se lance dans son Projet éducatif social local (PESL).
 La Ville entame l'élaboration de sa nouvelle politique socio-éducative et entend définir son contenu avec ses habitants de Cherbourg-en-Cotentin, via l'opération « Cogitons ensemble ».
 Ce projet vise à donner un nouveau cap aux politiques éducatives et sociales locales à l'échelle de la ville.
 Le PESL concerne de nombreux aspects concrets du quotidien : la petite enfance, l'éducation, la jeunesse, le handicap, le social, les actions intergénérationnelles, la vie des quartiers, la culture, le sport,... Cette démarche constitue une opportunité pour aller au-delà de la seule coordination des politiques existantes.
 Par ailleurs, les Agendas 21 des villes historiques et de la communauté urbaine faisaient référence à une action visant à « Soutenir les actions d'économie sociale et solidaire ». La compétence « économie sociale et solidaire » est transférée à l'agglomération. Toutefois, la ville avec le CCAS, soutient les associations intervenant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de la mise en place de services de proximité, dans le cadre du soutien global aux associations.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

| | |
|---|---|
| Maitre d'ouvrage : Direction de la coordination des politiques publiques | Directions associées : Communes déléguées, Pôle développement social et promotion de la santé, CCAS, direction de la culture |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : État dont l'éducation nationale, Région, Conseil départemental, Caisse d'allocation familiale | |

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Adopter le projet éducatif social local, de multiples étapes liées aux politiques publiques sont recensées et s'échelonnent dans le temps | 2019 |
| Rédiger un schéma patrimonial scolaire | 2019 |
| Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville | 2020 |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de Cherbourg-en-Cotentin
Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%
Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : A définir dans le cadre de l'observatoire du projet éducatif social local.
Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre de l'observatoire du projet éducatif social local.
Indicateur de résultat : A définir dans le cadre de l'observatoire du projet éducatif social local.
Indicateur d'impact : A définir dans le cadre de l'observatoire du projet éducatif social local.

4 L'épanouissement de tous

| | |
|--|--|
| ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS | |
| Action n°11 : Accompagner la mise en œuvre du plan de déplacement du Cotentin | |
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION | |
| <p>Description de l'action : Permettre aux habitants et aux employés de développer la part de leurs déplacements effectués par des moyens moins polluants.</p> <p>Objectifs : Mettre en place des déplacements alternatifs et sortir de la dimension récréative des déplacements doux pour tendre vers une pratique de circulation au quotidien.</p> <p>Favoriser l'adoption de modes de déplacements propres par la population et la pratique de l'intermodalité.</p> <p>Contribuer à la qualité de l'environnement urbain en sécurisant les déplacements des piétons, des cyclistes et des divers modes de déplacements émergents (skate-board, gyropodes, rollers, trottinettes,...).</p> <p>Accompagner les grands projets à venir de l'agglomération (plan de déplacement, bus nouvelle génération,...).</p> <p>Permettre l'émergence et l'internalisation par les habitants de la notion de code de la rue partagée en substitution de la notion de code de la route.</p> | |
| <p>Inscription de l'action dans le contexte :</p> <p>Rappel des constats du diagnostic : Un réseau de pistes cyclables en développement mais davantage orienté vers les déplacements de loisir qu'adapté aux déplacements quotidiens.</p> <p>Les anciens Agendas 21 de la communauté urbaine et des 5 villes avaient identifié la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un réseau de cheminements doux pour mailler la ville et en faciliter la pratique quotidienne ; - développer l'intermodalité, pratique utilisant plusieurs moyens de transport pour un même trajet ; - favoriser et sécuriser l'usage des moyens alternatifs de déplacements urbains, et instaurer des zones 30 ; - faciliter le stationnement des vélos, y compris les vélos électriques, et développer des stationnements fermés et sécurisés pour les occupants d'immeubles n'ayant pas de solution de stockage. <p>Rappel des orientations du SRCAE : « Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers » et « Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables ».</p> <p>De nouveaux éléments sont à prendre en compte pour conduire l'action. La ville a répondu à deux appels à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME : création d'un schéma départemental d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; - Etat : « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » qui a inscrit en enjeux le développement des mobilités douces au travers des projets urbains et la promotion et le développement de la mobilité électrique. <p>La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé son plan de déplacement du Cotentin. La ville devra travailler sur enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mobilité domicile travail des habitants, de la ville vers l'extérieur et de l'extérieur dans la ville ; - la livraison des marchandises en cœur de ville ; - la problématique du stationnement et de son évolution ; - l'évolution des modes de déplacement, notamment les déplacements émergents. | |
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| <p>Maitre d'ouvrage : Pôle qualité et cadre de vie</p> | <p>Directions associées : Renouvellement urbain, Environnement et de la transition énergétique, Manager du centre-ville</p> |
| <p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Communauté d'agglomération du Cotentin, Comité mode doux</p> | |
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Améliorer le réseau de déplacements doux sur le territoire pour valoriser les espaces, les quartiers et leurs liaisons. | Action continue |
| Améliorer les infrastructures pour accueillir les vélos, les piétons et les déplacements émergents | Action continue |
| Inciter les habitants à choisir un mode de déplacement alternatif ou émergent et communiquer en lien avec les campagnes de sensibilisation | Action continue |
| Faciliter la mobilité électrique - Implantation de 22 bornes de recharge | Fin 2018 |
| Accompagner l'installation de la station d'alimentation en hydrogène pour véhicules légers | 2019 |
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE | |
| <p>Coût global de l'action : Aménagements de réseaux de déplacement doux : 300 000 € par an</p> <p>Implantation de 22 bornes : 245 600 €</p> | |
| <p>Contribution Communauté urbaine : Aménagements de réseaux de déplacement doux : 300 000 € par an</p> <p>Implantation de 22 bornes : 72 140 €, 29,2%</p> | |
| <p>Contribution respective des partenaires financiers : Implantation de 22 bornes :</p> <p>Aide PIA 121 000 €, 49,4%</p> <p>Département de la Manche 48 100 €, 19,62%</p> <p>Conseil Régional Basse-Normandie 13 360 €, 5,45%</p> | |
| 5. EVALUATION DE L'ACTION | |
| <p>Indicateur de contexte : Longueur du réseau de liaisons douces (itinéraires partagés, bandes cyclables, pistes cyclables, voies bus propres, double sens cyclable,...) et nombre d'aménagements (stockages publics sécurisés, arceaux à vélos,...)</p> | |
| <p>Indicateur de réalisation : Longueur de réseau de liaisons douces et nombre d'aménagements construits</p> | |
| <p>Indicateur de résultat : Evolution de la longueur du réseau de liaisons douces et du nombre des aménagements</p> | |
| <p>Indicateur d'impact : Méthodologie de comptage à définir dans le cadre du plan de déplacement du Cotentin</p> | |

ENGAGEMENT 4 - L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS**Action n° 12 : Mettre en œuvre le plan municipal de santé****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Permettre par une action locale de répondre aux enjeux de santé.
Elaborer un plan municipal de santé.

Objectif : Permettre à chaque habitant d'être bien dans son corps, dans sa tête, dans sa ville et dans sa vie.
Agir sur les comportements individuels et sur les habitudes de vie.
Agir sur l'environnement social.
Faciliter l'accès aux soins et la prévention des maladies.
Agir sur l'état physique des habitants.
Développer des outils pour agir sur les déterminants de la santé.

Inscription de l'action dans le contexte :

Il est observé une surmortalité sur la ville liée à des habitudes de vie néfastes pour la santé. Cette surmortalité prématurée se produit par une consommation excessive d'alcool significative tant pour les femmes que pour les hommes, ainsi qu'une surmortalité prématurée qui pourrait être évitée s'il y avait une pratique de prévention primaire accrue, permettant d'éviter : les maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ; les cancers des lèvres, de la cavité buccale et du pharynx, de l'œsophage, du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon ; les troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation d'alcool ; les maladies alcooliques du foie et cirrhoses du foie ; les accidents de la circulation ; les chutes accidentelles et les suicides.

Par ailleurs, la consommation de produits psychotropes est une priorité municipale depuis 2010 avec :
- un observatoire de la consommation des produits psychotropes ;
- un plan d'actions de prévention à tous les âges : de la primaire (Opération « le rhino l'a vu ») aux études supérieures (Opérations « maraudes art'zimpus », « prévention par les pairs »,...) ;
- la sensibilisation et la formation des gérants de débits de boissons ;
- des interventions sur les phénomènes de harcèlement de la primaire au lycée.

Enfin, la prise en compte du handicap, qui faisait l'objet d'une action spécifique « Maintenir la solidarité envers les personnes handicapées » d'Agendas 21 des villes historiques, fait maintenant partie intégrante du plan municipal de santé. Il n'est plus nécessaire de faire référence à cette démarche intégrant dans un autre plan.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : Pôle développement social et promotion de la santé | Directions associées : A définir Environnement et de la transition énergétique pour la partie santé environnement |
|--|---|

Partenaires logistiques et / ou financiers : Département, Région, ARS, Groupement régional de santé publique (GRSP), Education nationale, tous les nombreux acteurs de la santé et de la politique de la ville, Atmo Normandie,...

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Finaliser l'élaboration du plan municipal de santé. | 2018 |
| Mettre en œuvre le plan municipal de santé. | 2019 et suivant |
| Maintenir le soutien logistique et financier au tissu associatif oeuvrant dans le domaine de la santé. | Action continue |
| Soutenir le réseau de mesure de la pollution atmosphérique Atmo Normandie. | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le cadre des crédits alloués sur le budget de la ville.

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100 % hors aides des partenaires financiers.

Contribution respective des partenaires financiers : ARS, Conseil général, selon les plans, les programmes et les appels à projet nationaux, régionaux ou départementaux.

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : A définir dans le cadre de la mise en œuvre du plan municipal de santé.

Indicateur de réalisation : A définir dans le cadre de la mise en œuvre du plan municipal de santé.

Indicateur de résultat : A définir dans le cadre de la mise en œuvre du plan municipal de santé.

Indicateur d'impact : A définir dans le cadre de la mise en œuvre du plan municipal de santé.

| |
|--|
| ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS |
| Action n° 13 : Favoriser l'accès à la culture pour tous |

| |
|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
|------------------------------------|

Description de l'action : La Ville s'est fixée comme ambition de croiser accès aux savoirs, excellence artistique et droits culturels des habitants. Pour autant accéder à l'offre culturelle proposée sur le territoire peut paraître impossible ou sans intérêt pour certains habitants. De façon à ne plus entendre « la culture, ce n'est pas pour moi », l'action vise à lever les freins, en vue de permettre à tous d'accéder, de pratiquer, voire de contribuer à des ressources culturelles de qualité, et de redonner aux habitants éloignés de la culture confiance en leur capacité d'accès.

Objectif : Améliorer la lisibilité de la politique culturelle et notre communication.
Améliorer la relation des touristes et des habitants avec la découverte et la connaissance de notre patrimoine culturel et historique.

Fidéliser, élargir les publics et lutter contre la fracture culturelle.
Développer une permanence artistique sur le territoire : soutenir les artistes qui y vivent ou y travaillent et participent à la création et à l'animation culturelle de la ville.
Développer les démarches d'inclusion sociale participative par la culture.

Inscription de l'action dans le contexte : Les droits culturels des personnes doivent être respectés dans la mise en œuvre des politiques publiques selon ce principe inscrit dans la déclaration de l'UNESCO : « La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité, doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures ». La culture comme clé d'entrée pour la mise en œuvre d'un développement local harmonieux et comme facteur de vitalité, de développement durable du territoire et d'épanouissement individuel, constitue un axe fort de politique publique de la Ville. Historiquement, seuls les Agendas 21 de deux communes déléguées mentionnaient des objectifs spécifiques en matière culturelle. L'enjeu pour la commune nouvelle consiste donc à affirmer, à travers cet Agenda 21, sa véritable ambition culturelle.

Au-delà des fonctions des acteurs, les villes qui composent aujourd'hui la commune nouvelle déclinent une volonté générale de renforcer le lien entre la culture et le citoyen, à travers quelques axes communs de politique culturelle :

- la diffusion artistique (favoriser la diversité des pratiques culturelles, proposer une offre artistique et culturelle diversifiée, promouvoir le spectacle vivant dans toutes ses formes, faire découvrir les productions d'artistes contemporains, promouvoir la lecture publique...);
- le soutien à la création artistique (soutenir les artistes et compagnies dans leurs projets de création, accompagner les parcours de professionnalisation);
- le soutien aux pratiques artistiques en amateurs, dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, des arts plastiques, du cirque, de la photographie, de la vidéo,... (encourager les initiatives favorisant les pratiques interculturelles, encourager les pratiques intergénérationnelles, aller à la rencontre des citoyens et des quartiers, favoriser la mixité et combattre l'exclusion sociale par la culture).

La Ville offre un panel important d'activités culturelles. Cependant, un manque de lisibilité peut entraîner une difficulté pour accéder à l'offre globale. Une réflexion autour de la structuration de l'offre à l'échelle de la commune nouvelle et une meilleure communication devraient permettre d'en favoriser l'accès.

Par ailleurs la Ville propose de multiplier les occasions de rapprochement, de liens, de découvertes et de partage entre habitants, professionnels de la culture, de l'enseignement, du social, artistes et œuvres : organisation d'évènements venant toucher de nouveaux publics, développement d'actions de médiation culturelle en direction des publics éloignés de la culture, création de tiers-lieux (rencontres, partage, émergence, créativité...).

| |
|-----------------------------------|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
|-----------------------------------|

| | |
|--|--|
| Maître d'ouvrage : Direction de la culture et du patrimoine | Directions associées : Education, Jeunesse, Solidarité, Communication |
|--|--|

| |
|--|
| Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, Conseil Régional, Département, Associations, Communauté d'agglomération Le Cotentin (Direction tourisme, attractivité, Direction transports et mobilité) |
|--|

| |
|-------------------------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION |
|-------------------------------------|

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Mieux structurer la politique culturelle et mieux communiquer sur les propositions. | Action continue |
| Mieux faire connaître les lieux et éléments de notre patrimoine, travailler la signalétique. | Action continue |
| Renforcer les actions de médiation culturelle, développer les actions hors les murs, les projets culturels facteurs de création de lien social, les démarches participatives – maintenir des prix attractifs. | Action continue |
| Favoriser la mobilité vers les équipements culturels en permettant l'accès par des modes doux et en soirée. | Action continue |
| Soutenir les initiatives associatives | Action continue |
| Soutenir et inciter les acteurs culturels au respect des principes du développement durable. | Action continue |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
|--|

| |
|--|
| Coût global de l'action : Budget de la Direction de la Culture et du Patrimoine |
|--|

| |
|---|
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100% |
|---|

| |
|---|
| Contribution respective des partenaires financiers : Selon la nature des actions spécifiques, au travers des appels à projet et des contributions des partenaires financiers, Etat, Région et Département, au financement des équipements structurants |
|---|

| |
|----------------------------------|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
|----------------------------------|

| |
|--|
| Indicateur de contexte : Bilans d'activité. |
|--|

| |
|---|
| Indicateur de réalisation : Nombre d'actions engagées et pourcentage de réalisation, budgets dédiés. |
|---|

| |
|---|
| Indicateur de résultat : Bilans d'activité, notamment statistiques d'évolution des fréquentations. |
|---|

| |
|--|
| Indicateur d'impact : Non défini à ce jour. |
|--|

ENGAGEMENT 4 - L'EPANOUISSEMENT DE TOUS
Action n° 14 : Favoriser l'accès aux activités sportives et physiques pour tous

| |
|---|
| <p>1. PRESENTATION DE L'ACTION</p> <p>Description de l'action : Permettre l'accès aux pratiques sportives et aux équipements à tout âge de la vie. Objectif : Œuvrer par ce biais à l'épanouissement des habitants, au travers des activités sportives et physiques qui constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Contribuer à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. Promouvoir et développer les activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées. Permettre l'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte : Promouvoir l'activité physique en ville. Il est observé : - une sédentarisation et une baisse de l'activité physique, qui participe à l'obésité dans toutes les catégories de la population ; - une inégalité homme – femme dans les pratiques sportives qu'elles soient libres ou encadrées ; - une difficulté d'encadrement des personnes en situation de handicap ; - un problème de mixité dans les pratiques sportives ; - un zapping sportif important ; - un développement du sport amical inorganisé, par des acteurs pas forcément formés ; - un risque de déstabilisation des activités publiques sportives.</p> |
|---|

| |
|---|
| <p>2. GOUVERNANCE DE L'ACTION</p> <p>Maître d'ouvrage : Direction des sports des communes déléguées</p> <p>Directions associées : pôle technique, communes déléguées</p> <p>Partenaires logistiques et / ou financiers : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Direction départementale de la cohésion sociale, Région, Département, associations sportives</p> |
|---|

| <p>3. PROGRAMMATION DE L'ACTION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</th> <th>Echéancier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développer des actions en faveur de la pratique sportive pour tous sur l'ensemble du territoire.</td> <td>Action continue</td> </tr> <tr> <td>Augmenter l'installation d'équipements sportifs ouverts à tous et en favoriser l'accessibilité pour une pratique libre.</td> <td>Action continue</td> </tr> <tr> <td>Favoriser l'accès des installations sportives aux personnes en situation de handicap et mettre en œuvre une formation appropriée des agents.</td> <td>Action continue</td> </tr> <tr> <td>Soutenir le réseau associatif qui est un relais essentiel pour l'animation des pratiques sportives pour tous.</td> <td>Action continue</td> </tr> </tbody> </table> | Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier | Développer des actions en faveur de la pratique sportive pour tous sur l'ensemble du territoire. | Action continue | Augmenter l'installation d'équipements sportifs ouverts à tous et en favoriser l'accessibilité pour une pratique libre. | Action continue | Favoriser l'accès des installations sportives aux personnes en situation de handicap et mettre en œuvre une formation appropriée des agents. | Action continue | Soutenir le réseau associatif qui est un relais essentiel pour l'animation des pratiques sportives pour tous. | Action continue |
|--|---|------------|--|-----------------|---|-----------------|--|-----------------|---|-----------------|
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier | | | | | | | | | |
| Développer des actions en faveur de la pratique sportive pour tous sur l'ensemble du territoire. | Action continue | | | | | | | | | |
| Augmenter l'installation d'équipements sportifs ouverts à tous et en favoriser l'accessibilité pour une pratique libre. | Action continue | | | | | | | | | |
| Favoriser l'accès des installations sportives aux personnes en situation de handicap et mettre en œuvre une formation appropriée des agents. | Action continue | | | | | | | | | |
| Soutenir le réseau associatif qui est un relais essentiel pour l'animation des pratiques sportives pour tous. | Action continue | | | | | | | | | |

| |
|---|
| <p>4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Coût global de l'action : Budget de chaque commune déléguée</p> <p>Contribution de Cherbourg-en Cotentin : Budget de chaque commune déléguée Subvention aux associations</p> <p>Contribution respective des partenaires financiers : Etat, région, département</p> |
|---|

| |
|---|
| <p>5. EVALUATION DE L'ACTION</p> <p>Indicateur de contexte : Nombre d'associations Nombre de licenciés compétiteurs et non compétiteurs Pourcentage homme femme de pratiquants</p> <p>Indicateur de réalisation : Nombre d'installations ouvertes nouvelles Nombre de formations à l'accueil des personnes en situation de handicap</p> <p>Indicateur de résultat : Propositions Augmentation de la pratique féminine Augmentation des associations oeuvrant dans l'accueil des personnes en situation de handicap Evolution des installations ouvertes Evolution du nombre d'enfants pratiquant des activités sportives</p> <p>Indicateur d'impact : Non défini à ce jour</p> |
|---|

5 La transition vers une économie circulaire, le développement de modes de production et de consommation responsables

ENGAGEMENT 5 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, LE DEVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**Action n° 15 : Soutenir les filières locales, les circuits courts et la production d'une alimentation saine****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Engager une stratégie de soutien aux filières locales, aux circuits courts et à la production d'une alimentation saine dans la restauration collective.

Développer l'intégration de denrées issues des circuits courts dans le plan alimentaire de la restauration scolaire et extra-scolaire de la ville.

Recenser avec l'aide des chambres consulaires (agriculture, industrie et métiers) les filières courtes locales.

Objectif :

Assurer la sécurité à court terme des sites de production existants.

Soutenir les circuits courts en consolidant l'activité économique locale avec une diversification des productions agricoles et alimentaires.

Mutualiser la production des repas livrés dans les sites de Cherbourg-en-Cotentin.

Inciter les producteurs locaux à répondre aux appels d'offres de la ville.

Assurer une confection et une distribution des repas de qualité pour les sites de la ville sous maîtrise publique.

Valoriser la saisonnalité des produits et favoriser le fait maison, tenant compte des contraintes des liaisons chaudes et des liaisons froides.

Intégrer dans la démarche la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Inscription de l'action dans le contexte :

Les anciennes villes avaient souhaité dans le cadre de leurs Agendas respectifs engager une démarche visant à soutenir les filières locales et les circuits courts.

La création de Cherbourg-en-Cotentin a changé le contexte. En effet, différentes cuisines centrales fournissent les établissements et lieux de livraison suivants (crèches, restaurant scolaires, Ephad, restaurant administratifs, portage à domicile,...), ce qui nécessite de repenser le modèle. Le reste de la production de repas se fait sur marchés publics.

L'extension d'une cuisine pour desservir les cuisines de Querqueville, La Glacerie et Tourlaville en vue d'augmenter le nombre de repas livrés, n'a pu se faire, sur avis contraire de la direction de la protection des populations.

Enfin les sites de production des repas doivent faire face à l'évolution des consommations, des allergies alimentaires et des régimes alimentaires, y compris les régimes de confort.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de la coordination des politiques publiques

Directions associées : Direction de la commande publique, de l'éducation, des solidarités, de la petite enfance, de l'environnement et de la transition énergétique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, ADEME, Chambre de Métiers, association REGAL, Association Bio Normandie, foyer des jeunes travailleurs, CCASS

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Finaliser le diagnostic sur la restauration scolaire, de la petite enfance jusqu'aux séniors. | 2019 - 2020 |
| Engager un AMO pour définir la politique de restauration de Cherbourg-en-Cotentin. | 2019 - 2020 |
| Traduire les orientations de Cherbourg-en-Cotentin dans le plan alimentaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin. | 2020 |
| Engager un programme d'actions en lien avec les communes déléguées. | 2020 |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de la ville

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%

Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de producteurs et distributeurs alimentaires locaux identifiés par les chambres consulaires.

Indicateur de réalisation : Mise en place du plan alimentaire.

Indicateur de résultat : Part de productions alimentaires issues de producteurs locaux impliqués dans la livraison de la restauration de Cherbourg-en-Cotentin.

Indicateur d'impact : Evolution de la part des produits alimentaires issus de producteurs locaux impliqués dans la livraison de la restauration de Cherbourg-en-Cotentin.

6 L'organisation et participation des acteurs aux actions publiques

ENGAGEMENT 6 - L'ORGANISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES
Action n° 16 : Participer à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Poursuivre et amplifier la politique d'éducation à l'environnement définie avec la charte d'environnement qui avait permis de cerner les champs et les contours d'intervention vers les publics cibles. Mettre en place des actions de sensibilisation aux principes de citoyenneté et de respect du patrimoine commun.

Objectif : Faire découvrir et respecter son environnement proche pour prendre conscience des conséquences des comportements sur l'environnement afin de responsabiliser chacun.

Eduquer à l'environnement vers le développement durable.
 Soutenir les projets d'éducation à l'environnement et du développement durable des enseignants.
 Diversifier le champ d'intervention de l'éducation à l'environnement pour offrir une pédagogie de proximité et mettre en valeur d'autres sites de la ville : vallon sauvage, éco-vallée de Crève-Cœur, manoir de la Coquerie.
 Associer les habitants et les usagers en amont des projets d'aménagement de leur quartier et trouver d'autres modes de participation à la vie de la ville pour attirer les habitants éloignés de ces pratiques.
 Favoriser et responsabiliser la participation des usagers à la gestion des bâtiments et des espaces publics, pour notamment réduire les consommations d'eau et d'énergie.
 Sensibiliser les usagers au développement durable au travers de la journée de l'espace public.

Inscription de l'action dans le contexte :

La communauté urbaine en lien avec les villes, précurseur sur la sensibilisation au développement durable avait observé des difficultés à accroître la capacité de cette sensibilisation. La communauté urbaine a construit la maison du littoral et de l'environnement gérée par la ville de Tourlaville, mais la ville de Cherbourg-Octeville avait dû mettre fin à l'activité du Siou et de la maison de la nature et de l'environnement du vallon sauvage.
 Conscients de la nécessité de préparer les générations futures face à l'enjeu du développement durable, de sensibiliser les associations et les habitants aux respects des locaux, bâtiments communaux et des infrastructures sportives et de leurs usages lors de leur mise à disposition, aux économies d'énergie, les ateliers avec la population ont conduit à la nécessité de renforcer l'éducation au développement durable et l'engagement individuel.
 Il est par ailleurs observé une non appropriation de l'espace public par l'absence de prise en charge par les habitants du désherbage des trottoirs ou du dégagement de la neige au droit de leur propriété. Il est constaté une baisse de la civilité des habitants dans le respect du vivre ensemble dans la ville, dans l'usage et le partage de la rue, dans le respect de la propreté et la sortie des sacs de collecte des déchets. Le changement des mentalités et des pratiques ne peut se faire qu'à travers une sensibilisation et une communication adéquates vis-à-vis de la gestion de l'espace public.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique (partie EDD) / Direction de la nature, des paysages et de la propreté (le reste) **Directions associées :** Direction de la voirie, Communes déléguées, Direction des projets urbains

Partenaires logistiques et / ou financiers : Education nationale, CLDP, Bailleurs, ADEME, DREAL, Education Nationale, Agence de l'eau Seine Normandie,...

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Sensibiliser le « grand public » et les acteurs locaux sur toutes les actions de la ville en matière de développement durable (guides, organisation de campagnes événementielles,...). | Action continue |
| Soutenir les projets citoyens, environnement et développement durable des écoles. | Action continue |
| Diversifier l'offre d'éducation à l'environnement de proximité, en utilisant notamment les sites du vallon sauvage, de l'Echovallée, du manoir de Querqueville. | 2019 |
| Publier un guide de bonne pratique pour la protection de la biodiversité dans les jardins et les aménagements. | 2019 |
| Impliquer les usagers à la gestion publique des locaux dans les communes déléguées. | Action continue |
| Créer la journée de l'espace public (balaye devant ta porte). | 2019 et annuel |
| Communiquer sur les civilités, notamment les sorties de sacs en pied de conteneurs enterrés. | Action continue |
| Communiquer sur l'usage des produits des traitements chimiques des végétaux et rappeler les obligations du code civil en matière de déneigement et d'entretien de la voirie. | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : 3 000 € par an (EDD), le reste dans le budget de la ville

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%

Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'événements de sensibilisation au développement durable.
 Recensement des incivilités sur le patrimoine public (Voir les indicateurs auprès du pôle administration générale et de la police municipale).
 Nombre d'interventions de remises en état du patrimoine.

Indicateur de réalisation : Engagement des étapes nécessaires à la réalisation de l'action.

Indicateur de résultat : Evolution annuelle du nombre d'événements de sensibilisation au développement durable.
 Evolution du nombre d'incivilités sur le patrimoine public.

Indicateur d'impact : A définir
 Nombre d'habitants impliqués dans chaque projet.

| | |
|---|---|
| ENGAGEMENT 6 - L'ORGANISATION ET PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES | |
| Action n°17 : Informer la population et les acteurs du territoire | |
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION | |
| <p>Description de l'action : Améliorer la portée des messages de communication et de sensibilisation au développement durable et de la politique mise en œuvre par la ville. Organiser des événements de sensibilisation accessibles à l'ensemble de la population.</p> <p>Objectif : Permettre aux habitants et aux acteurs de la ville de prendre connaissance des actions mises en place par la ville et inciter la population à y participer. Améliorer la communication autour de l'offre de la ville. Mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants. Renforcer les liens entre les habitants.</p> <p>Inscription de l'action dans le contexte : Rappel des constats des anciens Agendas 21 : Renforcer la culture et sensibilisation des populations aux différentes thématiques du développement durable (mieux se déplacer, réduire ses consommations, gérer ses déchets, etc.) envers toutes les tranches d'âges. Améliorer les messages d'information pour mieux faire connaître les structures existantes et de faire connaître les activités qui s'y pratiquent. Mettre en place une communication pour toucher les différents publics.</p> <p>Nouveaux éléments de contexte : Malgré la création d'outils et de supports de communication à l'échelle de la ville, ceux-ci ne sont pas encore connus et appropriés par l'ensemble de la population. Ces outils sont le magazine Cma ville, le mois, le site internet, la page unique des réseaux sociaux. Bien que certaines compétences soient transférées à l'agglomération Le Cotentin, la ville reste un partenaire important pour la diffusion de l'information et l'implication des acteurs. Renforcer la communication sur les structures et indiquer ce qu'il est possible d'y faire. S'adosser à des manifestations existantes pour faire passer l'information. Permettre la coparticipation des habitants à la construction de la politique de la ville aux travers des chantiers ouverts pour la rédaction du projet stratégique de territoire, du projet éducatif et social local, horizon 2030, de l'Agenda 21,...</p> | |
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maitre d'ouvrage : Direction de la communication | Directions associées : Communes déléguées et toutes les directions |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : communauté d'agglomération, comité des déplacements doux, associations, office de tourisme | |
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Distribuer les supports de communication dans les communes déléguées, les espaces publics et les commerces, distribution adaptée selon les supports et les cibles. | Action continue |
| Réaliser des campagnes d'information sur la politique mise en place par la ville. | Selon les événements |
| Ajuster le site internet de la ville suite à sa mise en place et suite aux retours des usagers. | Action continue |
| Améliorer les transferts d'information par les directions et les services en vue de mieux organiser, planifier et assurer l'information des habitants pour les événements. | Action continue |
| Réaliser un bilan des opérations et des événements mis en œuvre pour en améliorer la diffusion les sessions suivantes. | Action continue |
| Organiser des campagnes de communication à destination des acteurs du territoire, plaquette de notoriété, accueil des nouveaux arrivants,.... | Action continue |
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE | |
| Coût global de l'action : Dans le budget de la ville | |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100 % | |
| Contribution respective des partenaires financiers : Aucune | |
| 5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21) | |
| Indicateur de contexte : Nombre de publications | |
| Indicateur de réalisation : Budget dédié à l'amélioration de l'image de la ville | |
| Indicateur de résultat : Évolution du nombre de publications Nombre de consultation du site internet (compteur internet) Nombre de consultation de la page facebook (compteur facebook) | |
| Indicateur d'impact : Non défini à ce jour | |

L'ACTION DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DES COMMUNES DELEGUEES EN INTERNE

7 L'organisation et participation transversale de la gestion

ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION**Action n°18 : Pérenniser la gouvernance de l'Agenda 21****1. PRESENTATION DE L'ACTION****Description de l'action :** Pérenniser l'Agenda 21 et sa mise en œuvre.**Objectif :** Assurer la pérennité de l'Agenda 21 et le renouvellement du programme d'actions au fur et à mesure de la réalisation des actions initialement programmées.

Mettre en place sur la base du volontariat des correspondants Agenda 21

Inscription de l'action dans le contexte :

La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. Les cinq éléments déterminants pour conduire un Agenda 21 sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.

Assurer une gouvernance de l'Agenda 21 est fondamentale. A ce niveau le comité de direction affirme l'importance de mobiliser tous les niveaux hiérarchiques pour mettre en œuvre un Agenda 21. Cependant, il semble compliqué de mettre un dispositif de référents Agenda 21 comme cela avait été fait dans certains Agendas 21 historiques. La maîtrise d'ouvrage relève donc de chaque direction identifiée dans les fiches actions, à charge pour la hiérarchie de s'organiser en interne pour mettre en œuvre et suivre l'action.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement et de la transition énergétique | Directions associées : Toutes les directions, correspondants Agenda 21, groupe élus en charge du développement durable |
|--|---|

Partenaires logistiques et / ou financiers : Les partenaires**3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Engager une stratégie d'amélioration continue en actualisant les fiches actions au fur et à mesure de la réalisation ou de l'apparition d'éléments nouveaux | Action continue |
| Identifier dans les communes déléguées et les directions concernées un référent par action pour participer à la conduite de l'Agenda 21 | Action continue |
| Organiser les rencontres avec ces agents | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE**Coût global de l'action :** Fonctionnement interne.**Contribution de Cherbourg-en Cotentin :** Fonctionnement interne.**Contribution respective des partenaires financiers****5. EVALUATION DE L'ACTION****Indicateur de contexte :** Sans objet**Indicateur de réalisation :** Identification des agents des communes déléguées et des directions concernées**Indicateur de résultat :** Nombre de rencontres**Indicateur d'impact :** Nombre de révision de l'Agenda 21

| |
|--|
| ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION |
| Action n° 19 : Favoriser la transversalité entre les services |

| |
|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
|------------------------------------|

Description de l'action : Assurer une meilleure transversalité et internalisation des pratiques du développement durable dans les services, en lien notamment avec les fiches actions.
Objectif : Avoir une approche plus transversale de chaque dossier.
 Dématérialiser les documents pour en faciliter l'accès pour tous.
 Ne pas supprimer l'humain dans la dématérialisation et ne pas sur-dématérialiser.

| |
|---|
| Inscription de l'action dans le contexte |
|---|

Rappel des constats :
 La circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence national du Ministère de l'écologie et du développement durable précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des démarches de développement durable. Les cinq éléments déterminants pour conduire un Agenda 21 sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité, l'évaluation, la stratégie d'amélioration continue.
 Rappel des constats du diagnostic de la Communauté urbaine : des services encore cloisonnés.
 Comité de direction : les services sont en effet très cloisonnés. Des agents n'ont pas été informés assez tôt pour pouvoir contribuer à un projet d'une autre direction. Les objectifs des services sont souvent très opérationnels, les échanges entre service sur les projets n'existent pas.

| |
|-----------------------------------|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
|-----------------------------------|

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : Directeur général des services et Pôle organisation, méthodes, santé, systèmes informatiques et ressources humaines, Comité de direction | Directions associées : Toutes les directions |
|--|---|

| |
|---|
| Partenaires logistiques et / ou financiers : |
|---|

| |
|-------------------------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION |
|-------------------------------------|

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Mettre en œuvre un projet d'administration | Action continue |
| Améliorer la connaissance des missions des directions et des services entre-eux | Action continue |
| Identifier les synergies entre les directions et les services pouvant être mises en œuvre | Action continue |
| Organiser des événements permettant aux agents d'échanger | Action continue |
| Améliorer le fonctionnement des services des communes déléguées et de la ville | Action continue |
| Utiliser la dématérialisation appropriée dans les procédures pour un meilleur travail transversal et partagé | Action continue |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
|--|

| |
|---|
| Coût global de l'action : Fonctionnement interne |
|---|

| |
|---|
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : Fonctionnement interne |
|---|

| |
|---|
| Contribution respective des partenaires financiers |
|---|

| |
|----------------------------------|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
|----------------------------------|

| |
|--|
| Indicateur de contexte : Sans objet |
|--|

| |
|--|
| Indicateur de réalisation : Adoption du projet d'administration |
|--|

| |
|--|
| Indicateur de résultat : Mise en œuvre du projet d'administration |
|--|

| |
|---|
| Indicateur d'impact : Non défini à ce jour |
|---|

| |
|--|
| ENGAGEMENT 7 : L'ORGANISATION ET PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION |
| Action n°20 : Développer une stratégie d'organisation des manifestations |

1. PRESENTATION DE L'ACTION

Description de l'action : Permettre d'élaborer un processus de décision dans le choix des manifestations.

Objectif : Optimiser la programmation, la préparation et le suivi des manifestations.
Développer les manifestations plurielles.
Evaluer les retombées et les impacts économiques, médiatiques, politiques, sociologiques des manifestations, dans le but d'avoir un outil d'aide à la décision pour le choix des manifestations et leur programmation.
Sensibiliser les associations pour l'organisation de leurs propres manifestations.
Mettre en place des manifestations exemplaires en termes de développement durable.

Inscription de l'action dans le contexte :

La ville et les communes déléguées organisent de nombreuses manifestations chaque année sans une coordination dans le choix de celles-ci. Il n'y a pas de stratégie clairement définie dans le choix des manifestations à retenir et de lisibilité de ces choix vis-à-vis des habitants et des acteurs. Par ailleurs les contraintes budgétaires et les moyens matériels et humains ne permettent plus de satisfaire toutes les demandes. La ville souhaite mettre en place une démarche permettant une stratégie globale.
Certaines manifestations ont déjà intégré des actions spécifiques de développement durable (accès PMR, toilettes sèches, produits bio et/ou équitables, produits recyclables...), toutefois, celles-ci peuvent être améliorées et étendues à l'ensemble des manifestations tout en tenant compte de leurs particularismes. Il s'agit de poursuivre et d'améliorer la prise en compte du développement durable dans les manifestations organisées par la ville et par ses partenaires. Cette démarche pourra être formalisée par une charte intégrant la prise en compte du développement durable dans l'organisation de manifestations et les réceptions, dont la mobilité et l'accessibilité, la gestion des déchets et des effluents, l'éco-conception, les achats responsables..., de la préparation à la remise en état (installation de toilettes, de parcs à vélos, remise en état des sols, protection des pelouses...).

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage : Direction générale et cabinet du Maire | Directions associées : Communes déléguées, Pôle qualité cadre de vie, Pôle technique, Directions organisant des manifestations en lien avec des associations |
|--|---|

Partenaires logistiques et / ou financiers : Associations organisant des manifestations, Partenaires institutionnels, communauté d'agglomération Le Cotentin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|----------------------------|
| Faire un bilan des manifestations réalisées. | 2019 |
| Engager la rédaction d'une procédure de décision dans le choix des manifestations. | 2019 |
| Faire un bilan des actions de développement durable menées par manifestation identifiée. | 2019 |
| Identifier les pistes d'amélioration et les possibilités pour chacune. | 2019 |
| Rédiger la charte avec les partenaires associatifs. | 2019 |
| Mettre en place le processus d'aide à la décision dans le choix des manifestations. | Action continue après 2019 |
| Mettre en place une charte commune à toutes les manifestations à adapter selon leurs spécificités. | Action continue après 2019 |
| Sensibilisation des associations à la prise en compte du développement durable dans leurs manifestations | Action continue après 2019 |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Démarche et coût interne

Contribution de Cherbourg-en Cotentin :

Contribution respective des partenaires financiers

5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21)

Indicateur de contexte : Nombre de manifestations.

Nombre d'actions de développement durable répertoriées par manifestation.

Indicateur de réalisation : Rédaction d'une procédure de décision dans le choix des manifestations

Rédaction de la charte de bonnes pratiques.

Indicateur de résultat : Nombre de manifestations réalisées en prenant en compte le développement durable.

Nombre d'associations ayant signé la charte.

Indicateur d'impact : Bilan de l'impact des manifestations.

8 Les valeurs et comportements des agents au sein de la collectivité

ENGAGEMENT 8 : LES VALEURS ET COMPORTEMENTS DES AGENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**Action n°21 : Favoriser l'adoption de comportements responsables pour un service public de qualité****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Permettre à chaque agent, au regard du citoyen, d'être en mesure d'adopter des comportements et des gestes responsables.
Permettre à chaque agent d'identifier dans son quotidien les leviers dont ils disposent pour atteindre des comportements et des gestes responsables.

Objectif : Aider chacun à s'engager individuellement pour le développement durable dans son quotidien et dans son travail.

Réduire l'impact des activités des agents sur les sites et lieux de travail.
Rendre exemplaire la collectivité au regard du développement durable dans son fonctionnement.
Responsabiliser les agents dans la réalisation de leurs missions de service public.

Inscription de l'action dans le contexte :
Les agendas 21 des villes historiques et de la communauté urbaine faisaient référence à une action visant à favoriser l'adoption de comportements responsables par les agents. La création de Cherbourg-en-Cotentin a rassemblé dans une même ville des agents venant de collectivités ayant des pratiques différentes et propres à leurs organisations. Un premier travail consiste à harmoniser les pratiques, puis de continuer à favoriser l'adoption de comportements responsables.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Toutes les directions en charge de mission de services publics. **Directions associées :** Pôle organisation et méthodes, comité hygiène, sécurité et des conditions de travail

Partenaires logistiques et / ou financiers :

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Mettre à l'agenda et internaliser la prise en compte par les directions en charge de mission de service public de favoriser l'adoption de comportements responsables par les agents. | Action continue |
| Identifier les besoins des agents dans chaque direction, pour favoriser l'adoption de comportements responsables. | Action continue |
| Mise en place d'un programme de formation permettant l'internalisation par chaque agent des bonnes pratiques. | Action continue |
| Développer l'information par le biais de différents supports (journaux internes, notes transmises avec les bulletins de salaire,...) | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Démarche interne sans dépense inscrite au budget

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : Démarche interne sans dépense inscrite au budget

Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées en 2019.

Indicateur de réalisation : Nombre d'opérations de sensibilisation proposées depuis 2019.

Indicateur de résultat : Part des agents ayant suivi un module de sensibilisation adapté à leurs compétences.

Indicateur d'impact : A définir

| |
|---|
| ENGAGEMENT 8 : LES VALEURS ET COMPORTEMENTS DES AGENTS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE |
| Action n°22 : Accompagner le développement des compétences pour un service public de qualité |

| |
|------------------------------------|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
|------------------------------------|

Description de l'action : Améliorer la réalisation du service rendu au public qui est le principal critère de la performance des services de la ville. Les actions visent à mettre en place un management adapté à l'individu au regard de ses compétences et de sa motivation.

Objectif :

- Suivre et accompagner les agents dans leur travail au sein de la commune
- Mettre en place un système d'évaluation concourant à l'atteinte d'un service public de qualité.
- Répondre aux attentes des usagers dans un objectif collectif d'un service public de qualité.
- Mettre en œuvre un processus de mobilité interne.
- Faciliter le reclassement des agents suite à une incapacité.
- Mettre en œuvre l'égalité femme homme au travail.
- Assurer le bien-être au travail.
- Monter les agents en compétence.

Inscription de l'action dans le contexte :

La création de Cherbourg-en-Cotentin et la fusion de certaines directions nécessitent de revoir la politique de développement des compétences, de les harmoniser en vue de maintenir un service public de qualité.

| |
|-----------------------------------|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION |
|-----------------------------------|

| | |
|---|---|
| Maitre d'ouvrage : Pôle organisation et méthodes | Directions associées : A définir |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : | |

| |
|-------------------------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION |
|-------------------------------------|

| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Réaliser un plan de formation. | Action continue |
| Donner aux encadrants la capacité et les outils de management pour leur permettre le développement des compétences pour un service public de qualité. | Action continue |
| Donner aux personnels les conditions requises pour assurer un service public de qualité. | Action continue |
| Réaliser les entretiens professionnels pour chaque agent | Action continue |
| Faire vivre la bourse de l'emploi. | Action continue |

| |
|--|
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
|--|

| |
|---|
| Coût global de l'action : Dans le budget formation |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100% |
| Contribution respective des partenaires financiers |

| |
|----------------------------------|
| 5. EVALUATION DE L'ACTION |
|----------------------------------|

| |
|---|
| Indicateur de contexte : A définir à partir des indicateurs du bilan social |
| Indicateur de réalisation : A définir à partir des indicateurs du bilan social |
| Indicateur de résultat : A définir à partir des indicateurs du bilan social |
| Indicateur d'impact : A définir à partir des indicateurs du bilan social |

9 La gestion durable du patrimoine

ENGAGEMENT 9 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE**Action n° 23 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et l'amélioration de son patrimoine****1. PRESENTATION DE L'ACTION****Description de l'action :**

Mettre en œuvre un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
Effectuer le bilan énergétique pour optimiser la consommation des bâtiments et de l'éclairage public de la ville.
Réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

Objectif :

Poursuivre l'engagement de la ville pour atteindre les objectifs du code de l'énergie.
Suivre les indicateurs énergétiques et exploiter les résultats des diagnostics afin de mesurer et d'évaluer les performances énergétiques de la ville et d'identifier les actions d'amélioration.
Se fixer l'objectif « bâtiment à énergie positive » pour toutes les constructions neuves et prendre en considération le « coût global » du bâtiment.
Diminuer l'impact du patrimoine communal en termes de consommation de ressources et de pollution et diminuer la facture d'énergie de la collectivité en garantissant le bien-être et le confort des usagers.
Assurer une veille technique sur les systèmes et les matériaux innovants et contributeur de la transition énergétique.

Inscription de l'action dans le contexte :

L'amélioration du patrimoine, la réduction des consommations et des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre étaient inscrits dans les Agendas 21 des villes et de la communauté urbaine.
La commune nouvelle reprend tout naturellement cette problématique qui fait écho aux enjeux de la COP 21 et du plan bâtiment.
Ainsi, la ville souhaite développer la sobriété énergétique de son patrimoine et le rendre faiblement émissif. Elle souhaite également le rendre contributeur du mixte énergétique en développant les énergies renouvelables. Elle entend par ailleurs, dans cette approche, intégrer la dimension santé et qualité de l'air intérieur ainsi que la dimension intégration de la biodiversité dans le bâti.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Pôle technique et pôle qualité et cadre de vie (pour la partie éclairage public) **Directions associées :** Environnement et de la transition énergétique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, ADEME, Région, Caisse des dépôts et de consignations, Obligés énergétiques

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|--|-------------------|
| Faire au travers du schéma directeur immobilier, un inventaire du bâti, un état des lieux des systèmes de chauffage et réaliser une fiche technique par bâtiment. | 2020 |
| Suivre les diagnostics réalisés avec une base de données des sites, incluant les préconisations. | Action continue |
| Evaluer les actions engagées en termes d'économies d'énergie et de production énergétique | Action continue |
| Déployer un programme d'investissements récurrents sur le patrimoine de la ville (gestion technique des bâtiments, isolation, chauffage, régulation, éclairage des locaux, ventilation et traitement d'air, sources de production de chaleur, équipements économes en énergies,...). | Action continue |
| Poursuivre la mobilisation des CEE. | Action continue |
| Développer les énergies renouvelables dans les programmes (chaufferie bois, chauffe-eau solaire, récupération d'énergie sur les eaux usées, géothermie, solaire thermique et photovoltaïque,...). | Action continue |
| Rénover les sous-stations du réseau de chaleur des Provinces. | 2020 |
| Mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière | 2020 |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de la collectivité

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100% hors contribution respective des partenaires financiers

Contribution respective des partenaires financiers : Selon la nature des actions spécifiques, au travers des appels à projet et des contributions des partenaires financiers, Etat, région et département.

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre de la ville.

Indicateur de réalisation : Nombre de bâtiments ou de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique.

Indicateur de résultat : Evolution des consommations d'énergie de la ville.

Indicateur d'impact : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la ville.

| | |
|--|---|
| ENGAGEMENT 9 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE | |
| Action n° 24 : Poursuivre l'engagement de la ville dans la transition énergétique et rendre le parc de véhicules moins consommateur et moins polluant | |
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Description de l'action : Améliorer le parc de véhicules pour réduire la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations. | |
| Objectif : Poursuivre l'engagement de la ville pour atteindre les objectifs du code de l'énergie et respecter la loi de transition énergétique par l'acquisition de 20% de véhicules à faible émission lors des renouvellements de la flotte. Acquérir des véhicules lourds équipés de filtre à particules. | |
| Inscription de l'action dans le contexte : La création de Cherbourg-en-Cotentin fait que la ville doit harmoniser son parc de véhicules notamment les véhicules anciens, et assurer une gestion d'un parc moins consommateur et moins émissif en polluants atmosphériques et en gaz à effet de serre. | |
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maître d'ouvrage : Direction de la gestion du parc mécanique | Directions associées : Direction de l'environnement et de la transition énergétique (DETE), Pôle organisation, méthodes, santé, système informatique et ressources humaines (POMSSIRH) |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : | |
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Suivre l'état des lieux du parc de véhicules avec le logiciel ASTEC. | Action continue |
| Réaliser un plan pluriannuel d'investissement. | 2020 |
| Acquérir des véhicules moins émissifs. | Action continue |
| Assurer la formation des personnels aux nouvelles technologies des véhicules. | Action continue |
| 4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE | |
| Coût global de l'action : Dans le budget de la ville | |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100% | |
| Contribution respective des partenaires financiers : Aide à la conversion des véhicules (dispositif d'aide à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants) | |
| 5. EVALUATION DE L'ACTION (synthèses des indicateurs de l'ensemble des Agendas 21) | |
| Indicateur de contexte : Etat du parc par catégorie de véhicule et son âge moyen par catégorie Consommations du parc Emissions du parc | |
| Indicateur de réalisation : Nombre de véhicules faible émission Nombre de véhicules sortis du parc Budget alloué au renouvellement | |
| Indicateur de résultat : Evolution de l'état du parc Evolution de l'âge du parc | |
| Indicateur d'impact : Réduction des consommations du parc Réduction des émissions du parc | |

ENGAGEMENT 9 - LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE**Action n°25 : Gérer l'espace public de manière responsable****1. PRESENTATION DE L'ACTION**

Description de l'action : Mettre en place un plan d'entretien des espaces publics communautaires respectant la diversité biologique.

Mettre en place une gestion raisonnée des espaces extérieurs.

Objectif : Préserver la diversité biologique sur le territoire communautaire et la santé du personnel de la ville. Favoriser le développement de la flore et de la faune, maintenir le non usage des produits chimiques et le zéro-phyto, limiter la consommation d'eau, privilégier la lutte intégrée. Harmoniser les pratiques sur toute la ville.

Inscription de l'action dans le contexte :

La réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de l'accotement des routes, le développer d'une gestion raisonnée de l'entretien des espaces extérieurs, l'amélioration de la qualité des eaux et qualité de l'air avaient été promus dans les Agendas 21 des villes et de la communauté urbaine. Cherbourg-en-Cotentin réaffirme cet engagement avec la volonté d'harmoniser les pratiques sur son territoire.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Pôle qualité et cadre de vie | **Directions associées :** Espaces verts, Voirie

Partenaires logistiques et / ou financiers :

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

| Etapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
|---|-------------------|
| Etablir un diagnostic quantitatif initial et cartographique sur des sites représentatifs de la ville. | |
| Identifier les pratiques culturelles de leur impact et de leurs coûts. | |
| Réaliser un inventaire de l'ensemble des produits utilisés pour l'entretien de ces espaces et d'une liste de produits ou de technologies de substitution sans danger pour l'environnement | |
| Organiser un travail collectif sur le territoire, visant à utiliser les meilleures techniques et pratiques disponibles pour la gestion des espaces publics. | |
| Définir des objectifs d'évolution vers une gestion raisonnée, recherche des matériels et solutions culturelles adaptées, calendrier, phasages possibles. | |
| Mettre en œuvre la gestion raisonnée sur les sites retenus en expérimentation. | |
| Former le personnel sur le désherbage sélectif dont pour les saisonniers. | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de la ville

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%

Contribution respective des partenaires financiers :

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Méthodes culturelles et consommations actuelles de produits phytosanitaires

Indicateur de réalisation : Non défini à ce jour

Indicateur de résultat : Modification des pratiques d'entretien

Indicateur d'impact : Réduction des consommations de produits phytosanitaires sur la période

10 La commande publique responsable

ENGAGEMENT 10 - LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE**Action n°26 : Mettre en place une politique d'achats publics responsables****1. PRESENTATION DE L'ACTION****Description de l'action :**

Intégrer le développement durable dans toutes ses composantes, lors de la préparation des dossiers de consultation des entreprises par les services.

Objectif :

Réfléchir à la définition de critères vérifiables et quantifiables permettant de renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés de la collectivité, tant en critères d'attribution des marchés que des conditions d'exécution des marchés.

Intégrer les clauses sociales dans les marchés.

Etudier la possibilité d'élargir la prise en compte du volet social au-delà des clauses d'insertion, à d'autres types de marchés : réflexion sur l'éventuelle mise en place de « marchés réservés ».

Promouvoir les circuits courts.

Inscription de l'action dans le contexte :

Par les montants qu'elle dépense chaque année dans l'achat de produits, de services ou la réalisation de travaux, la ville dispose d'un véritable levier pour faire évoluer ses partenaires et prestataires vers une prise en compte accrue du développement durable.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

| | |
|---|---|
| Maître d'ouvrage : Direction de la commande publique | Directions associées : Groupe marchés et toutes les directions |
|---|---|

Partenaires logistiques et / ou financiers : Regal, ADEME, Région, chambres consulaires, réseau sur les achats de la commande publique (Rancooper), criée de Cherbourg, groupement des producteurs légumiers de la Manche, station d'investissement légumière de Basse-Normandie (Sileban)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION**Etapes nécessaires à la réalisation de l'action**

| | Echéancier |
|---|-------------------|
| Mettre en place une démarche d'achats publics durables portée par les services. | Action continue |
| Répertorier les secteurs d'activité concernés en lien avec les fédérations. | Action continue |
| Sensibiliser et former les agents. | Action continue |

4. ELEMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action : Dans le budget de l'agglomération

Contribution de Cherbourg-en Cotentin : 100%

Contribution respective des partenaires financiers : Aucune

5. EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de contexte : Nombre de marchés intégrant des clauses environnementales, des clauses d'insertion pour les travailleurs en difficulté
Nombre de marchés réservés

Indicateur de réalisation : Non défini à ce jour

Indicateur de résultat : Evolution de la part de marchés intégrant des clauses environnementales, des clauses d'insertion pour les travailleurs en difficulté
Evolution de la part des marchés réservés

Indicateur d'impact : Nombre de marchés impactés par la mesure
Nombre de titulaires du marchés impactés par la mesure

11 La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

| |
|--|
| ENGAGEMENT 11 - LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE |
| Action n°27 : Utiliser les référentiels de bonnes pratiques dans les aménagements, la construction et la gestion de l'espace public |

| |
|---|
| 1. PRESENTATION DE L'ACTION |
| Description de l'action : Mettre en place une évaluation de l'action de la ville et certifier son action avec les systèmes de management appropriés. |
| Objectif : Mesurer et évaluer l'efficacité de l'action de la ville. Améliorer la qualité des services auprès des administrés Assurer le cadre de vie et le cadre touristique de la ville |
| Inscription de l'action dans le contexte : Les Agendas 21 des villes historiques et de la communauté urbaine faisaient référence à une action visant à labelliser et certifier l'action de certains services ou directions de la collectivité. La création de Cherbourg-en-Cotentin a rassemblé des services et des directions ayant des pratiques différentes et propres à leurs organisations. Il reste à définir les services et directions pouvant être engagés dans un processus de labellisation ou de certification. La ville de Cherbourg-Octeville disposait de deux labels pour les espaces de la ville, le label « quatrième fleur » et le label « éco-jardin ». La ville souhaite maintenir le label « quatrième fleur » et le généraliser à Cherbourg-en-Cotentin. Elle n'a pas, à ce jour, la capacité financière de maintenir le label « éco-jardin », mais elle souhaite conserver la possibilité de le réactiver le moment venu et pour cela d'en conserver les acquis et les savoirs faire dans les services, pour tendre vers le label. |

| | |
|---|--|
| 2. GOUVERNANCE DE L'ACTION | |
| Maitre d'ouvrage : Les directions identifiées. | Directions associées : Pôle organisation et méthodes, Direction de l'évaluation des politiques publiques, contrôle de gestion |
| Partenaires logistiques et / ou financiers : | |

| | |
|---|-------------------|
| 3. PROGRAMMATION DE L'ACTION | |
| Étapes nécessaires à la réalisation de l'action | Echéancier |
| Organiser avec le contrôle de gestion, une évaluation des politiques publiques. | Action continue |
| Identification des activités potentiellement concernées par une démarche de certification. | Action continue |
| Réaliser le bilan carbone patrimoine et services. | Action continue |
| Réaliser le bilan des consommations des sources fixes et des sources mobiles, la production d'énergies renouvelables du patrimoine, les gaz à effet de serre. | Action continue |
| Mettre en place la certification Citergie. | Action continue |
| Étudier le processus de labellisation des opérations de construction et d'aménagement. | Action continue |
| Publier les résultats dans le rapport sur la situation en matière de développement durable. | Action continue |
| Intégrer les démarches « bâtiment basse consommation » et bâtiments à énergie passive dans le bâtiment. | Action continue |
| Maintenir le label « quatrième fleur » sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et essayer de l'étendre sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin. | Action continue |

| |
|---|
| 4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE |
| Coût global de l'action : |
| Contribution de Cherbourg-en Cotentin : |
| Contribution respective des partenaires financiers |

| |
|---|
| 5. ÉVALUATION DE L'ACTION |
| Indicateur de contexte : Nombre d'activités certifiées ou écolabellisées. |
| Indicateur de réalisation : Nombre de démarches de certification mises en œuvre. |
| Indicateur de résultat : Évolution du nombre d'activités certifiées ou écolabellisées. |
| Indicateur d'impact : Part des dépenses d'activités bénéficiant d'une certification. |

Annexe : Les 17 ODD de l'ONU

Les 17 objectifs du développement durable adoptés par la France sont gardés en mémoire, puisque pouvant permettre l'amélioration continue de l'Agenda 21.

Extrait du Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable présenté à l'occasion de la revue nationale volontaire de la France au forum politique de haut niveau sur le développement durable (juillet 2016, New York)

| Objectif de développement durable | Thème | Orientations |
|---|---|--|
| ODD 1 PAS DE PAUVRETE | Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de moins de 18 ans Réduire la proportion de travailleurs pauvres, notamment quand il s'agit de femmes élevant seules leurs enfants Assurer l'accès des personnes vulnérables aux services de base Promouvoir et encourager à l'international l'approche par les droits pour lutter efficacement contre la pauvreté |
| ODD 2 FAIM « ZERO » | Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | Assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition Renforcer les pratiques agricoles productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques Maintenir une diversité génétique des espèces, et assurer le partage des bénéfices de leur exploitation Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrée alimentaires pour limiter les fluctuations des prix. Renforcer l'agriculture familiale dans ses dimensions environnementales et économiques, en tant que vecteur de lutte contre la malnutrition |
| ODD 3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE | Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | Maintenir une espérance de vie et un bien-être élevés par une santé optimale Assurer une couverture santé pour tous et un accès aux soins simplifié Lutter contre les inégalités face aux risques pour la santé liés à l'environnement Œuvrer à l'éradication des grandes pandémies (sida, tuberculose, paludisme) Permettre un accès universel et équitable aux soins et aux services de santé |
| ODD 4 EDUCATION DE QUALITE | Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | Faciliter l'accès de tous à un coût abordable aux études supérieures, formations techniques et professionnelles Eliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'accès à l'éducation des plus vulnérables Généraliser l'éducation au développement durable Assurer en France et à l'international un cycle complet d'éducation pour toutes les filles et tous les garçons (petite enfance, primaire, secondaire) Renforcer à l'international la qualité des systèmes éducatifs et de l'enseignement |
| ODD 5 EGALITE ENTRE LES SEXES | Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | Lutter contre toutes les formes de discrimination Lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles et garantir leurs libertés et leurs droits Renforcer le partage des responsabilités domestiques entre les hommes et les femmes Assurer l'accès des femmes à tous les domaines d'activité, garantir une égalité de salaire à travail égal et faciliter l'accès aux postes de direction Favoriser à l'international l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes, notamment en assurant leur accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs |
| ODD 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT | Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau | Encourager des pratiques de consommation responsable de l'eau et assurer un accès équitable Protéger les captages en favorisant les pratiques agro-écologiques Mieux évaluer les risques liés à la présence de micropolluants, notamment de perturbateurs endocriniens, et de nanomatériaux dans l'eau Anticiper les impacts du changement climatique sur la ressource en eau Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement Promouvoir à l'international la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) |
| ODD 7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable | Augmenter la part d'énergie renouvelable grâce à un cadre incitatif et financier stable. Lutter contre la précarité énergétique et veiller à une gestion responsable de l'énergie, par une consommation sobre et une production dont les ressources sont gérées durablement. Définir un cadre d'action cohérent (offre et demande) pour la transition énergétique Développer l'accès de tous à des services énergétiques performants, dans le cadre de la transition énergétique et particulièrement dans les zones non interconnectées Promouvoir les énergies renouvelables et les solutions intelligentes adaptées aux différentes situations géographiques |
| ODD 8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | Favoriser la croissance en facilitant les démarches administratives des acteurs économiques Soutenir par des mesures d'aide et d'accompagnement les acteurs économiques (entreprises ou entrepreneurs) qui créent des emplois Soutenir les domaines d'activités à fort potentiel d'emploi Renforcer l'économie verte qui permet la production des biens et services environnementaux Accompagner les pays en développement dans leur politique d'insertion et de formation professionnelle |

| | | |
|--|--|---|
| ODD 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE | Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | Assurer la modernisation et la durabilité des infrastructures Renforcer la performance environnementale des industries Encourager l'innovation et soutenir les investissements en Recherche & Développement Inciter l'orientation des investissements vers des projets bas-carbone en France et à l'international Soutenir à l'international le développement d'infrastructures durables et résilientes intégrant les risques naturels et liés au changement climatique |
| ODD 10 INEGALITES REDUITES | Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | Lutter contre toutes les formes de discrimination en France et à l'International Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités, notamment grâce à la protection sociale Améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour Renforcer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux Aborder la transition économique et écologique sous l'angle de la solidarité |
| ODD 11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | Assurer pour tous un accès au logement et aux services et renforcer la mixité sociale des villes Instaurer une gouvernance partagée pour une construction collective de la ville Renforcer la durabilité des villes et préserver le patrimoine architectural Favoriser la résilience des villes, en développant la prévention des risques Favoriser l'émergence d'innovations et développer les « villes intelligentes » (Smart cities) Favoriser à l'international un développement urbain inclusif, sain, résilient |
| ODD 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES | Etablir des modes de consommation et de production durables | Améliorer l'application du triptyque « éviter, réduire, compenser » pour réduire les déchets et optimiser leur gestion Développer une économie circulaire, promouvoir une culture de la sobriété et favoriser les circuits courts Renforcer la production et la consommation responsables Renforcer la consommation responsable en multipliant les informations relatives aux produits et en sensibilisant les citoyens Encourager à l'international les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat social et à la mise en place de programmes d'économie solidaire par les entreprises |
| ODD 13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | Contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C voire 1,5°C en développant des stratégies d'émissions de court et long terme réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action publique et anticiper les risques (prévention) Renforcer les efforts d'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, et renforcer les puits de carbone. Investir dans la coopération internationale, la recherche et diffuser l'information pour mobiliser les acteurs Accompagner les pays en développement dans leur transition vers des économies bas-carbone |
| ODD 14 VIE AQUATIQUE | Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | Lutter en France et à l'international contre la pollution marine de tous types, Protéger la biodiversité marine, encourager à l'international la protection de la biodiversité en haute mer et lutter contre les espèces invasives Assurer une pêche durable et un partage équitable des ressources économiques, lutter contre la surpêche Concilier les usages de l'océan et des milieux littoraux Limiter les impacts du changement climatique sur les océans, dont l'acidification |
| ODD 15 VIE TERRESTRE | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce Protéger la biodiversité, lutter contre le trafic d'espèces protégées et lutter contre les espèces invasives Lutter contre l'artificialisation des sols et la dégradation des sols et du milieu naturel Partager les bénéfices tirés des ressources génétiques de la nature Renforcer le lien entre développement économique et protection de la biodiversité Promouvoir à l'international la gestion durable des terres et des écosystèmes à travers une approche territoire |
| ODD 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces | Assurer un Etat de droit garantissant le respect des libertés fondamentales et l'accès à l'information Développer la participation citoyenne et assurer des institutions et des administrations exemplaires Lutter contre toutes les formes de violence et assurer une justice efficace Lutter contre toute forme de criminalité organisée et contre les flux illicites Poursuivre l'engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort Lutter sur le plan international contre la traite des êtres humains |
| ODD 17 PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS | Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | Mobiliser davantage de financements pour le développement durable : améliorer la mobilisation des ressources domestiques, augmenter l'aide internationale, et aider à la mise en place d'un système de promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés Aider au maintien de niveaux de dette soutenables à long terme Renforcer l'accès et la diffusion des technologies à travers le mécanisme de facilitation des technologies Soutenir les initiatives de renforcement de capacités dans les pays en développement Promouvoir la révolution des données pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 |

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

